



Congrès  
7<sup>e</sup>  
biennal

**Pour les adultes :**

**accessibilité**

**équité**

**financement**

---

**15 et 16 novembre 1997**

# **Projet d'ordre du jour**

**7<sup>e</sup> congrès biennal**

**Novembre 1997**

**Samedi, 15 novembre**

Note : l'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation

- 8 h        **Inscription**
- 9 h        **1. Ouverture**
- Mot du président
- 2. Élection**
- 2.1     Président-e d'assemblée
  - 2.2     Secrétaire d'assemblée
- 9 h 25    **3. Adoption de l'ordre du jour**
- 9 h 30    **4. Adoption des règles de procédure**
- 9 h 35    **5. Rapport du comité des mises en candidature**
- 9 h 40    **6. Adoption des procès-verbaux**
- 6.1     6<sup>e</sup> congrès biennal
  - 6.2     Congrès régulier du 17 novembre 1996
- 9 h 50    **7. Amendements aux *Règlements généraux***
- Ratification des amendements aux *Règlements généraux* adoptés par le Conseil de direction
    - Propositions
  - Ratification du Règlement sur les Conseils étudiants de certificat [Règlement 9701]
    - Propositions
- 10 h 30   **Pause**
- 10 h 45   **8. État de la représentativité**

**10 h 50 9. Affaires politiques**

- Les états généraux sur l'éducation : bilan et perspectives
- Le financement des certificats est remis en question
  - Proposition
- La politique de la formation continue
  - Propositions
- La rationalisation du réseau universitaire
- La politique sur les universités
- L'Université de Montréal et la FEP
  - Proposition

**12 h Déjeuner****13 h 30 10. Affaires académiques**

- Quelques dossiers difficiles
  - Le baccalauréat avec appellation
    - Proposition
  - La reconnaissance des acquis expérimentiels
    - Proposition
- L'évaluation de l'enseignement et des enseignants
  - Proposition
- Rapport du service des plaintes et de l'information  
(Le rapport écrit sera déposé en séance)

**14 h 45 Pause****15 h 00 11. Organisation et vie associative**

- Une politique institutionnelle de l'interculturalisme
  - Proposition
- Nos affiliations
  - FAEUQEP
    - Proposition
  - CASUM
    - Proposition

**17 h Ajournement**

**Dimanche, 16 novembre**

- 9 h 12. Réouverture
13. Rapport du Comité des mises en candidature
- 9 h 10 POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 9 H 10 :  
14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1996-1997
- Pause
15. Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 1997-1998 et 1998-1999
16. Prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 1997-1998 et 1998-1999
17. Prévisions budgétaires du Café La Brunante pour les exercices financiers 1997-1998 et 1998-1999
- 11 h 15 18. Services aux étudiants
- Pour un centre de services de la formation continue  
— Proposition
- 12 h Déjeuner
- 12 h 30 Fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction
- 13 h 30 POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 13 H 30 :  
19. Élections aux postes du comité exécutif
- POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ÉTUDE DU POINT 19 :
- 13 h 45 20. Élections aux postes du conseil de direction
- 16 h 45 21. Résultats des élections aux postes du Comité exécutif
- 16 h 50 22. Résultats des élections aux postes du conseil de direction
23. Divers
24. Mot du président élu
- 17 h 25. Clôture

**Procès-verbal du  
6<sup>e</sup> congrès biennal**

**7<sup>e</sup> congrès biennal**

**Novembre 1997**

Procès-verbal du  
6<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP  
tenu les 18 et 19 novembre 1995  
au pavillon 3200 Jean-Brillant

Président : M. Robert Martin  
Président d'assemblée : M. Nicolas Plourde  
Secrétaire général : M. Denis Sylvain  
Secrétaire d'assemblée : M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle  
Président d'élections : M. Daniel Bernier  
Le nombre de délégué-e-s enregistrés est de 64  
Le nombre de délégué-e-s inscrits à l'ouverture est de 131  
Le nombre exigé pour le quorum est de 25 % (art. 22 des *Règlements généraux*)

**Étaient présent-e-s :**

Madeleine Allard, Nelson Archambault, Lise Audet, Lynn Barrette, Ginette Beaudoin, Gisèle Béchard, Dominique Bélanger, Normand Bélisle, Line Bernard, Daniel Bernier, Alain Biron, Nicolas Blais, France Blouin, Natacha Bolduc, Carole Bouchard, Martine Boyer, Nathalie-Annie Brazeau, Lyse Carbonneau, Michèle Carrier, Ghislaine Chabot, André Charbonneau, Charlotte Coulombe, Nicole Dejean, Yvette Delliach, Lorraine Desjardins, Jacques-Gérard Dorzin, André-Pierre Duchamp, Nicole Duperré, Nathalie Durand, Harry Duvalstaint, Yvonne Ellis, Michel Fiset, Ann Julie Fortier, Gaétan Fortin, Marie-Josée Fréchette, Carole Gagné, Isabelle Gendron, Marie-Christine Gilet, M.-Lysandre Girardeau, Carl Girard, Richard Guévremont, Rebecca Guillaume, Gaétan Haché, Franco Hachez, Gérard Hector, Fontaine Joseph, Michel Labelle, Manon Laflamme, Guylain Landry, Ange Langlois, Michel Larochelle, Gaétan Lévesque, Loubert Louissaint, Mame Fama M'Baye, Line Magier, Robert Martin, Chantal Martineau, Pierre Ménard, Lucie Mercier, Zoheir Meziani, Daniel Mignault, Christiane Mimar, Odette Paul, Dany Potvin, Denise Richard, Nathalie Rochefort, Annie Roy, Mario Roy, Rodney Salnave, Christine Schick, Horace A. Sirois, Laurent Spiriti, André-St-Cyr, Denis Sylvain, Brian Szczepanik, Marie-Annick Thabaud, Robert Thérout, Marielle Thivierge, Réal Travers, Denis Tremblay, Alain Tremblay, Patricia Tremblay, Claude Valois, Sylvain Verville.

**Étaient absent-e-s :**

Nadine Alibay, Madeleine Audette, Aline Azran, Kathleen Beaudet, Louise Bélanger, Frédéric Bourbeau, Agostino Cannavino, Éric Chabot, Diane Choinière, Monique Couillard, Guillaume De Gréef, Marc De Montigny, Diane Denault, Guylaine Desrochers, Abdelaziz-Nadir Farhi, Ninon Geneviève Fournier, Laurence Frank, Madeleine Gervais, Gisèle Ghossein, Chantale Gignac, Gaétane Girard, Éric Godin, Nathalie Goguen, Sophie Gosselin, Fabia Grigolo, Philippe Guertin, Pierre Jalbert, Danielle Jodoin, Christian Kazadi, Géraldine Lamour, Sylvie Langlois, Sylvain Lapalme, Stéphanie Lassonde, Jean-Claude Lauzon, Isabelle Lavallée, Josée Lecompte, Danielle Leroux, Roxanna Macedo, Alain Paul-Hus, Francine Poitras, Éric Raby, Jacques Renaud, Alain Rochette, Elsa E. Romero, Yanick Serres, Samsith So, Nicolas Von Chestein.

**Observateur-trice-s :**

Christian Arseneault (AGEEFEP), Maria Bligouras (MACES), Jacinthe Bluteau (AETELUQ), François Cyr et Chantal Gamache (SCCCUM), Claude Garon (Cité éducative), Claude Salvat (AEHCUQTR)

**Invités :**

Benoit Cyr (Le Groupe Mallette Maheu), Jean-François Nadeau (*Quartier Libre*), Jean-Yves Ouellet (*Quartier Libre*)

## 1. Rapport du comité des lettres de créances (quorum)

Le secrétaire général, M. Denis Sylvain, souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 28.

Le président, M. Robert Martin, s'adresse aux congressistes. Il prononce l'allocution suivante :

*Le 6<sup>e</sup> congrès biennal qui nous réunit en fin de semaine se tient, presque jour pour jour, 10 ans après le congrès de fondation de l'AGEEFEP. Voilà sans doute une occasion de réfléchir sur le chemin parcouru au cours de cette décennie et sur les défis qu'il nous reste à relever.*

*Cette réflexion, nous pourrions l'amorcer par la question suivante : pourquoi l'AGEEFEP existe-t-elle? Le mémoire que nous avons présenté en octobre à la Commission des États généraux sur l'éducation débutait par une citation d'un livre de M. Jean-Paul Lefebvre, un pionnier de l'éducation des adultes au Québec. Le propos de M. Lefebvre résume avec justesse notre raison d'être. Il dit ceci :*

*«Vis-à-vis de l'éducation, les adultes en sont encore, comme groupe, à la situation où se trouvaient les femmes il y a 30 ans, les handicapés il y a 20 ans ou les travailleurs il y a 100 ans. Ils ne sont pas conscients du fait que les systèmes d'éducation existent aussi pour eux. C'est là une carence grave. D'autant que l'intervention des consommateurs semble essentielle, non seulement pour faire connaître les droits des adultes à l'éducation mais aussi, et peut-être surtout, pour préciser les réformes et les adaptations que devront connaître nos réseaux de formation si l'on veut que ces droits aient une application concrète.»*

*Ce court extrait évoque deux idées fondamentales : malgré la présence massive des adultes dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités —, l'éducation permanente demeure marginalisée. Pour qu'il n'en soit plus ainsi, pour qu'il y ait des réformes et des adaptations, l'intervention des adultes dans le système d'éducation est essentielle. Voilà justement ce que fait l'AGEEFEP depuis 10 ans : elle revendique le caractère distinct, le caractère particulier de l'éducation permanente.*

*Dans les premières années d'existence de l'Association, nos revendications ont principalement visé à prendre notre place, à être présents dans toutes les instances de la Faculté et de l'Université où la communauté étudiante est représentée. Dans notre vocabulaire, c'est ce que nous appelons la représentativité. Le référendum tenu cet automne constitue l'ultime phase de cette bataille. Légalement, nous sommes maintenant autorisés à réclamer un siège au Conseil de l'Université, la plus haute instance décisionnelle de l'établissement. C'est là qu'on vote les budgets et qu'on définit les grandes orientations de l'Université. Depuis toujours, le Conseil de l'Université délibère à huis-clos et les procès-verbaux des réunions ne sont pas publics. En y siégeant, nous aurons accès à une précieuse information, dont nous sommes présentement privés.*

*Globalement, même s'il nous a fallu beaucoup de temps pour y arriver, nous sommes donc autorisés à affirmer que nous avons gagné la bataille de la représentativité.*

*Ce n'est pas notre seul succès. Au début des années 90, alors que nous étions membres de la Fédération étudiante universitaire du Québec, c'est l'AGEEFEP qui a persuadé le mouvement étudiant de réclamer des amendements à la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. L'Assemblée nationale y a consenti, si bien que la Loi reconnaît maintenant trois catégories étudiantes dans les universités : le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente. C'est d'ailleurs aussi pour profiter pleinement de ces nouvelles dispositions, qui consacrent le caractère distinct de l'éducation permanente, que nous avons tenu notre récent référendum.*

Il y a quelques mois à peine, le gouvernement a également fait voter la Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, qui oblige dorénavant les dirigeants des universités québécoises à rendre compte de leur gestion devant l'Assemblée nationale. Entre autres mesures, la Loi 95 force les dirigeants des universités à rendre publics leurs salaires et avantages financiers divers. C'est l'AGEEFEP qui a été directement à l'origine de cette initiative en recourant à la Loi d'accès à l'information, une bataille qui a duré deux ans et qui a été fortement médiatisée.

Cette affaire, incidemment, a beaucoup contribué à faire connaître notre Association. Aujourd'hui, dans le monde de l'éducation, on sait très bien qui est l'AGEEFEP, et notre influence s'est forcément accrue. Cet atout sera probablement précieux au cours des prochaines années, au moment où il semble possible de réaliser des percées significatives dans des dossiers qui sont au cœur même d'un véritable régime d'éducation permanente.

On parle ici de mettre un terme définitif au doute injustifié sur la valeur des certificats destinés aux adultes, d'assurer un financement plus équitable des programmes d'éducation permanente et d'accorder des diplômes plus conformes à la nature des études effectuées, en l'occurrence les baccalauréats avec appellation. On parle aussi, bien sûr, de reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels, de services aux étudiants mieux adaptés aux besoins d'une clientèle adulte et, plus généralement, d'introduction de modèles andragogiques. On parle enfin du droit de tous les adultes, qu'ils soient inscrits à des activités créditées ou non créditées, d'être représentés par une association étudiante. Quelques-uns de ces points nécessitent des précisions.

La reconnaissance des acquis, d'abord. Permettez-moi encore une fois de recourir à une citation, qui se lit comme suit :

*«La reconnaissance des acquis est l'un des principaux piliers d'un système de formation continue. C'est elle qui assure la continuité du processus éducatif puisqu'elle rend effective les trois qualités reconnues aux compétences, aux qualifications et aux connaissances acquises : la transférabilité, la visibilité et la portabilité. C'est elle qui permet cet aller-retour des connaissances nouvelles aux connaissances antérieures. La reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels est essentielle au décloisonnement des démarches de formation, des programmes d'études et des formations elles-mêmes.»*

L'AGEEFEP aurait fort bien pu écrire cela, mais ce n'est pas elle qu'il l'a fait. Cette citation est plutôt extraite d'un document de consultation que nous a transmis il y a moins de deux semaines la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation. Cette consultation aboutira ultérieurement à la production d'un avis sur la formation continue au ministre de l'Éducation.

Nous suivons évidemment la chose de très près, car nous avons engagé plus de 40 000 \$ au cours des deux dernières années dans une poursuite judiciaire qui touche directement à la question des équivalences de cours. Cette cause oppose un groupe d'anciens étudiants et étudiantes du Certificat en droit de la FEP et l'Université du Québec à Montréal. Nous n'avons pas fait cela en vain. Tout récemment, comme en témoigne une lettre que nous avons jointe à votre documentation, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec a confirmé la pertinence et la légitimité des doutes que nous entretenons à l'égard des politiques actuelles d'équivalences de cours. Nous avons aussi la certitude que le ministère de l'Éducation partage cette préoccupation. Il faudra sans doute plusieurs années avant qu'en découlent des mesures concrètes, mais il y a au moins admission que le système actuel d'équivalences est inadéquat.

Cet automne, après des années de pression de l'AGEEFEP, la Faculté de l'éducation permanente a par ailleurs entrebâillé la porte de la reconnaissance des acquis expérimentiels. L'expérience-pilote durera deux ans et elle porte sur deux programmes :

Gérontologie et Publicité. La Faculté a cependant reçu des demandes du programme de Traduction et elle a accepté de les traiter. Le projet est certes timide, mais il nous faut composer avec le conservatisme des universités. Entre autres choses, c'est uniquement pour le temps de l'expérience-pilote que nous pouvons accepter les modalités financières de la reconnaissance des acquis. En plus de payer les droits de scolarité des cours qui leur sont reconnus, les requérants doivent en effet verser 100 \$ pour le traitement de leur demande. En cas de refus, une somme de 50 \$ leur est remboursée. En vertu même du principe d'économie de temps et d'argent, qui constitue la base de la reconnaissance des acquis, ou bien on fait payer aux gens leurs droits de scolarité ou bien le coût de traitement du dossier, mais certainement pas les deux. Pour que la reconnaissance des acquis expérientiels ait une véritable portée, il est absolument nécessaire qu'elle s'applique un jour dans toutes les universités et toutes les facultés, et qu'elle soit financée adéquatement. C'est ce point de vue que nous avons défendu dans le mémoire à la Commission des États généraux sur l'éducation.

Dans les prochaines semaines, nous croiserons à nouveau le fer avec l'Université de Montréal devant les tribunaux. Cette fois, il s'agit ni plus ni moins de savoir si les personnes inscrites à des activités éducatives non créditées de la Faculté de l'éducation permanente sont des étudiants et des étudiantes au sens de la Loi sur l'accréditation et la financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Dans cette affaire, nous défendons évidemment la portée de notre accréditation, mais aussi le principe du droit d'association, du droit d'une personne d'être représentée. Ce droit est d'autant plus important que les universités sont totalement soustraites à la Loi de la protection du consommateur. Il nous semble aussi anormal que tout un secteur d'activité des universités publiques, le secteur de la formation non créditée, se développe loin de tout regard critique, comme c'est le cas présentement.

La plupart des questions que nous venons d'évoquer nous rappellent par ailleurs que, dans son histoire, l'AGEEFEP n'a pas limité son action au campus de l'Université de Montréal et qu'elle a joué un rôle national. C'était inévitable, car les politiques d'éducation permanente relèvent pour l'essentiel de l'État québécois. C'est pourquoi nous avons consacré beaucoup de temps, d'énergie et d'argent, au cours des cinq dernières années, pour créer et faire grandir la FAEUQEP, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente. Pendant la fin de semaine, vous aurez l'occasion d'entendre des témoignages de nos partenaires de la Fédération. Celle-ci a démarré lentement, elle demeure fragile, mais elle accueillera bientôt de nouveaux membres. Lorsque la Fédération aura atteint une masse critique de membres, elle deviendra un interlocuteur incontournable en éducation permanente. Nous aurons grand besoin de cette force, car il est évident que l'éducation postsecondaire fera aussi partie des choix budgétaires douloureux que sera amené à faire le gouvernement du Québec. La Fédération sera alors amenée à jouer un rôle capital dans la défense de notre droit à l'éducation.

En dépit de la sombre perspective qui se dessine en regard du financement des universités et, par conséquent, des droits de scolarité, nous avons tout de même quelques raisons d'espérer des progrès significatifs dans l'édification d'un véritable régime d'éducation permanente. Les États généraux sur l'éducation sont loin d'être terminés. La consultation au cours de laquelle nous avons soumis notre mémoire n'en est que la première phase. Nous serons appelés à intervenir une nouvelle fois, probablement au printemps. Nous n'ignorons pas qu'un certain nombre d'observateurs sceptiques doutent de la capacité des États généraux à déboucher sur de véritables réformes. À l'AGEEFEP, nous préférons croire qu'un tel exercice crée une dynamique de changement. À nous de contribuer à ce que cette dynamique soit vivace. Il me semble que c'est le rôle que nous avons à jouer dans les deux prochains jours. Je vous remercie de votre présence et de votre attention, et je vous souhaite un très bon congrès.

Il y a quelques mois à peine, le gouvernement a également fait voter la Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, qui oblige dorénavant les dirigeants des universités québécoises à rendre compte de leur gestion devant l'Assemblée nationale. Entre autres mesures, la Loi 95 force les dirigeants des universités à rendre publics leurs salaires et avantages financiers divers. C'est l'AGEEFEP qui a été directement à l'origine de cette initiative en recourant à la Loi d'accès à l'information, une bataille qui a duré deux ans et qui a été fortement médiatisée.

Cette affaire, incidemment, a beaucoup contribué à faire connaître notre Association. Aujourd'hui, dans le monde de l'éducation, on sait très bien qui est l'AGEEFEP, et notre influence s'est forcément accrue. Cet atout sera probablement précieux au cours des prochaines années, au moment où il semble possible de réaliser des percées significatives dans des dossiers qui sont au cœur même d'un véritable régime d'éducation permanente.

On parle ici de mettre un terme définitif au doute injustifié sur la valeur des certificats destinés aux adultes, d'assurer un financement plus équitable des programmes d'éducation permanente et d'accorder des diplômes plus conformes à la nature des études effectuées, en l'occurrence les baccalauréats avec appellation. On parle aussi, bien sûr, de reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, de services aux étudiants mieux adaptés aux besoins d'une clientèle adulte et, plus généralement, d'introduction de modèles andragogiques. On parle enfin du droit de tous les adultes, qu'ils soient inscrits à des activités créditées ou non créditées, d'être représentés par une association étudiante. Quelques-uns de ces points nécessitent des précisions.

La reconnaissance des acquis, d'abord. Permettez-moi encore une fois de recourir à une citation, qui se lit comme suit :

«La reconnaissance des acquis est l'un des principaux piliers d'un système de formation continue. C'est elle qui assure la continuité du processus éducatif puisqu'elle rend effective les trois qualités reconnues aux compétences, aux qualifications et aux connaissances acquises : la transférabilité, la visibilité et la portabilité. C'est elle qui permet cet aller-retour des connaissances nouvelles aux connaissances antérieures. La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels est essentielle au décloisonnement des démarches de formation, des programmes d'études et des formations elles-mêmes.»

L'AGEEFEP aurait fort bien pu écrire cela, mais ce n'est pas elle qu'il l'a fait. Cette citation est plutôt extraite d'un document de consultation que nous a transmis il y a moins de deux semaines la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation. Cette consultation aboutira ultérieurement à la production d'un avis sur la formation continue au ministre de l'Éducation.

Nous suivons évidemment la chose de très près, car nous avons engagé plus de 40 000 \$ au cours des deux dernières années dans une poursuite judiciaire qui touche directement à la question des équivalences de cours. Cette cause oppose un groupe d'anciens étudiants et étudiantes du Certificat en droit de la FEP et l'Université du Québec à Montréal. Nous n'avons pas fait cela en vain. Tout récemment, comme en témoigne une lettre que nous avons jointe à votre documentation, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec a confirmé la pertinence et la légitimité des doutes que nous entretenons à l'égard des politiques actuelles d'équivalences de cours. Nous avons aussi la certitude que le ministère de l'Éducation partage cette préoccupation. Il faudra sans doute plusieurs années avant qu'en découlent des mesures concrètes, mais il y a au moins admission que le système actuel d'équivalences est inadéquat.

Cet automne, après des années de pression de l'AGEEFEP, la Faculté de l'éducation permanente a par ailleurs entrebâillé la porte de la reconnaissance des acquis expérientiels. L'expérience-pilote durera deux ans et elle porte sur deux programmes :

Gérontologie et Publicité. La Faculté a cependant reçu des demandes du programme de Traduction et elle a accepté de les traiter. Le projet est certes timide, mais il nous faut composer avec le conservatisme des universités. Entre autres choses, c'est uniquement pour le temps de l'expérience-pilote que nous pouvons accepter les modalités financières de la reconnaissance des acquis. En plus de payer les droits de scolarité des cours qui leur sont reconnus, les requérants doivent en effet verser 100 \$ pour le traitement de leur demande. En cas de refus, une somme de 50 \$ leur est remboursée. En vertu même du principe d'économie de temps et d'argent, qui constitue la base de la reconnaissance des acquis, ou bien on fait payer aux gens leurs droits de scolarité ou bien le coût de traitement du dossier, mais certainement pas les deux. Pour que la reconnaissance des acquis expérientiels ait une véritable portée, il est absolument nécessaire qu'elle s'applique un jour dans toutes les universités et toutes les facultés, et qu'elle soit financée adéquatement. C'est ce point de vue que nous avons défendu dans le mémoire à la Commission des États généraux sur l'éducation.

Dans les prochaines semaines, nous croiserons à nouveau le fer avec l'Université de Montréal devant les tribunaux. Cette fois, il s'agit ni plus ni moins de savoir si les personnes inscrites à des activités éducatives non créditées de la Faculté de l'éducation permanente sont des étudiants et des étudiantes au sens de la Loi sur l'accréditation et la financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Dans cette affaire, nous défendons évidemment la portée de notre accréditation, mais aussi le principe du droit d'association, du droit d'une personne d'être représentée. Ce droit est d'autant plus important que les universités sont totalement soustraites à la Loi de la protection du consommateur. Il nous semble aussi anormal que tout un secteur d'activité des universités publiques, le secteur de la formation non créditée, se développe loin de tout regard critique, comme c'est le cas présentement.

La plupart des questions que nous venons d'évoquer nous rappellent par ailleurs que, dans son histoire, l'AGEEFEP n'a pas limité son action au campus de l'Université de Montréal et qu'elle a joué un rôle national. C'était inévitable, car les politiques d'éducation permanente relèvent pour l'essentiel de l'État québécois. C'est pourquoi nous avons consacré beaucoup de temps, d'énergie et d'argent, au cours des cinq dernières années, pour créer et faire grandir la FAEUQEP, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente. Pendant la fin de semaine, vous aurez l'occasion d'entendre des témoignages de nos partenaires de la Fédération. Celle-ci a démarré lentement, elle demeure fragile, mais elle accueillera bientôt de nouveaux membres. Lorsque la Fédération aura atteint une masse critique de membres, elle deviendra un interlocuteur incontournable en éducation permanente. Nous aurons grand besoin de cette force, car il est évident que l'éducation postsecondaire fera aussi partie des choix budgétaires douloureux que sera amené à faire le gouvernement du Québec. La Fédération sera alors amenée à jouer un rôle capital dans la défense de notre droit à l'éducation.

En dépit de la sombre perspective qui se dessine en regard du financement des universités et, par conséquent, des droits de scolarité, nous avons tout de même quelques raisons d'espérer des progrès significatifs dans l'édification d'un véritable régime d'éducation permanente. Les États généraux sur l'éducation sont loin d'être terminés. La consultation au cours de laquelle nous avons soumis notre mémoire n'en est que la première phase. Nous serons appelés à intervenir une nouvelle fois, probablement au printemps. Nous n'ignorons pas qu'un certain nombre d'observateurs sceptiques doutent de la capacité des États généraux à déboucher sur de véritables réformes. À l'AGEEFEP, nous préférons croire qu'un tel exercice crée une dynamique de changement. À nous de contribuer à ce que cette dynamique soit vivace. Il me semble que c'est le rôle que nous avons à jouer dans les deux prochains jours. Je vous remercie de votre présence et de votre attention, et je vous souhaite un très bon congrès.

**2. Élection**

**2.1 Président-e d'assemblée**

Il est proposé que M. Nicolas Plourde agisse à titre de président d'assemblée.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Horace A. Sirois, étudiant libre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2.2 Secrétaire d'assemblée**

Il est proposé que M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle agisse comme secrétaire d'assemblée.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. Adoption des règles de procédure**

Le président d'assemblée explique les règles de procédure.

Il est proposé d'adopter les règles de procédures présentées.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Nathalie Durand, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Carolle Bouchard, santé mentale

L'ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Samedi, 18 novembre 1995

1. Rapport du comité des lettres de créances (quorum)
  - Ouverture
  - Mot du président
2. Élection
  - 2.1 Président-e d'assemblée
  - 2.2 Secrétaire d'assemblée
3. Adoption des règles de procédure
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Résultats du référendum de l'AGEEFEP
6. Rapport du comité des mises en candidature
7. Adoption des procès-verbaux
  - 7.1 5<sup>e</sup> congrès biennal
  - 7.2 Congrès extraordinaire du 20 novembre 1994
  - 7.3 5<sup>e</sup> Conseil de direction élargi

8. Amendements aux *Règlements généraux*
  - Ratification des amendements aux *Règlements généraux* adoptés par le Conseil de direction
  - Ratification du Règlement sur le remboursement de la cotisation au fonds de défense juridique
  - Ratification du Règlement sur le remboursement de la cotisation de l'AGEEFEP
  - Ratification du Règlement sur le remboursement des frais de garde
  - Ratification du Règlement sur le remboursement des frais de déplacement et de représentation
9. État de la représentativité
10. Affaires politiques
  - Divers maux de l'éducation permanente
  - L'information c'est le pouvoir : une charte et des statuts désuets
  - L'avenir de l'éducation permanente : plus d'autonomie pour la FEP
  - Qui représentera la formation continue?
  - Rapport : Comité conjoint AGEEFEP-FEP
  - Une charte des droits des étudiantes et des étudiants
11. Affaires académiques
  - La reconnaissance des acquis scolaires et expérimentiels
  - Le baccalauréat avec appellation
  - L'évaluation de l'enseignement et des enseignants
  - Rapport du service des plaintes et de l'information
12. Affaires régionales
13. Organisation et vie associative
  - Les relations avec nos partenaires
14. Information et communications
  - Les communications de l'AGEEFEP

Dimanche, 19 novembre

15. Réouverture
  16. Rapport du Comité des mises en candidature
  17. Services aux étudiants
  18. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1994-1995
  19. Rapport du Comité des mises en candidature
  20. Élection des représentant-e-s étudiant-e-s aux conseils de programme de la FEP
  21. Élections aux postes du Comité exécutif
  22. Élections aux postes du conseil de direction
  23. Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 1995-1996 et 1996-1997
  24. Prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 1995-1996 et 1996-1997
  25. Prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 1995-1996 et 1996-1997
- exécutif
27. Résultats des élections aux postes du Conseil de direction

## 5. Résultat du référendum de l'AGEEFEP

La présidente du Comité référendaire, M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle, annonce le résultat du référendum tenu en vue d'accréditer l'AGEEFEP comme l'association reconnue pour représenter les étudiantes et les étudiants de l'éducation permanente de l'Université de Montréal en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*:

Nombre d'étudiant-e-s aptes à voter :	8 320
Pourcentage de participation :	67,05 %
Pourcentage de « oui » :	96,92 %
Détails :	
Oui	5 286
Non :	168
Annulé :	125

**6. Rapport du comité des mises en candidatures**

M. Daniel Bernier, président du comité des mises en candidature, présente le rapport du comité et invite les personnes intéressées à poser leur candidature à un poste du conseil de direction à se présenter à l'accueil où les formulaires sont disponibles.

**7. Adoption des procès-verbaux**

**• 5<sup>e</sup> congrès biennal**

M. Michel Labelle fait part d'une inversion des points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour présenté à la page 21.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 5<sup>e</sup> congrès biennal tel que corrigé.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**• Congrès extraordinaire du 20 novembre 1994**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Congrès extraordinaire du 20 novembre 1994.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Carole Gagné, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**• 5<sup>e</sup> Conseil de direction élargi**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 5<sup>e</sup> Conseil de direction élargi.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8. Amendements aux Règlements généraux**

M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot présente les modifications aux *Règlements généraux*.

**Proposition 1**

Il est proposé que le Congrès entérine la décision du Conseil de direction d'ajouter aux *Règlements généraux* l'article suivant portant sur le Comité des mises en candidature :

30. Le Comité des mises en candidature a pour fonction de recevoir les candidatures aux cinq postes du Comité exécutif ainsi qu'aux dix postes de directeurs et de directrices du Conseil de direction. Il est composé d'au moins trois personnes, dont le Président du Comité des mises en candidature qui est nommé par le Conseil de direction au moins (30) jours francs avant la tenue du Congrès biennal. Le président du Comité des mises en candidature désigne les deux autres personnes qui forment, avec lui, le Comité des mises en candidature. Leur mandat se termine avec la fin du Congrès biennal

Le président du Comité des mises en candidature ets le Président d'élections.

Le président du Comité des mises en candidature s'acquitte des élections des membres aux Conseils de programme.

les articles suivants ont été renumérotés.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Proposition 2

Il est proposé que le congrès entérine la décision du Conseil de direction transformant le poste de vice-présidence à la vie étudiante en poste de vice-présidence à l'organisation et à la vie associative, et que les *Règlements généraux* de l'AGEEFEP soient modifiés en conséquence.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Nelson Archambault, information et journalisme

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Proposition 3

Il est proposé que le Congrès entérine la décision du Conseil de direction de créer un poste de représentant-e des étudiant-e-s en formation professionnelle continue au Conseil de direction de l'AGEEFEP et que les *Règlements généraux* de l'AGEEFEP soient modifiés en conséquence.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Proposition 4

Il est proposé d'entériner la décision du Conseil de direction d'ajouter l'article suivant aux *Règlements généraux* :

81. Conformément aux articles 95 et 224 de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q. c. C-38), l'AGEEFEP ne peut faire de prêt, avance ou don à aucun de ses membres.

les articles suivants seront renumérotés.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Michel Labelle, droit

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### Proposition 5

Il est proposé que le Congrès ratifie la décision du Conseil de direction d'adopter le *Règlement sur le remboursement de la cotisation au fonds de défense juridique.*

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Carolle Bouchard, santé mentale

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 6**

Il est proposé de ratifier le Règlement sur la cotisation de l'AGEEFEP (Règlement 95-01) tel qu'adopté par le Conseil de direction.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 7**

Il est proposé :

a) de ratifier le Règlement sur le remboursement des frais de garde (Règlement 95-02) tel qu'adopté par le Conseil de direction;

b) que les tarifs de ce Règlement soient révisés périodiquement et que le Comité exécutif soit autorisé à y apporter les ajustements nécessaires.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Carolle Bouchard, santé mentale

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 8**

Il est proposé :

a) de ratifier le Règlement sur les frais de déplacement et de représentation (Règlement 95-03) tel qu'adopté par le Conseil de direction;

b) que les tarifs de ce Règlement soient ajustés selon les modifications apportées par le Gouvernement du Québec aux Règles sur les frais de déplacement des fonctionnaires [A-6, r. 15.2].

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Gisèle Béchard, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 9**

Il est proposé d'ajouter à l'article 28 des Règlements généraux l'alinéa suivant : Tout membre de l'AGEEFEP peut présenter une proposition au Comité des Règlements en la faisant parvenir au siège social de l'AGEEFEP au moins dix-sept (17) jours francs avant la tenue du Congrès biennal.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Ginette Beaudoin, santé et sécurité du travail

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. État de la représentativité**

Le président présente le rapport préparé par le comité de nomination de l'AGEEFEP.

Considérant les heures investies dans ces instances;

Il est proposé de féliciter et remercier tous les représentant-e-s précédemment identifiés.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Unanimité

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 10. Affaires politiques

Le président, M. Robert Martin, présente le rapport sur les affaires politiques.

### • Divers maux de l'éducation permanente

#### Proposition 1

Considérant que, malgré le dénigrement dont ils sont l'objet, les programmes de certificats des universités québécoises constituent la voie privilégiée des adultes comme le prouve le fait qu'ils comptent pour 40 % des nouvelles inscriptions au cours des dernières années;

considérant le besoin évident de programmes de certificats à caractère professionnel conçus pour des gens issus du marché du travail et en quête de perfectionnement professionnel, de recyclage, de réorientation de carrière ou, tout simplement, d'enrichissement culturel;

considérant la richesse et la grande valeur d'une démarche éducative universitaire qui allie étroitement les connaissances acquises par l'expérience de travail et les nouveaux savoirs des cours.

Il est proposé que les États généraux et le ministère de l'Éducation lèvent une fois pour toute l'ambiguïté qui pèse sur la valeur des programmes de certificats et des baccalauréats par cumul de certificats.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Ginette Beaudoin, santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

#### AMENDEMENT :

Il est proposé d'amender la proposition en remplaçant les termes « que les États généraux et le... » par « d'exiger du... » et en remplaçant le mot « lèvent » par « qu'il reconnaisse ».

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : M.-Lysandre Giraldeau, santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le vote est demandé sur la proposition telle qu'amendée qui se lit comme suit : il est proposé d'exiger du ministère de l'Éducation qu'il reconnaisse une fois pour toute l'ambiguïté qui pèse sur la valeur des programmes de certificats et des baccalauréats par cumul de certificats.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

### Proposition 2

Considérant que de nombreux étudiant-e-s de l'éducation permanente concentrent dans un même champ disciplinaire les certificats qui leur procurent présentement un baccalauréat par cumul et que c'est particulièrement le cas de ceux qui complètent les doubles certificats de la FEP;

considérant que ces combinaisons de certificats dans un même champ disciplinaire équivalent manifestement aux programmes de majeur des autres facultés de l'Université, qui décernent des baccalauréats portant une appellation de programme spécialisé;

considérant que la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle a souscrit il y a plusieurs années au principe même des baccalauréats avec appellation pour les étudiant-e-s de l'éducation permanente, mais que le dossier a été bloqué ultérieurement à la Commission des études par des facultés qui craignent la popularité de ces diplômes auprès de leur clientèle;

considérant que l'obtention de baccalauréats avec appellation constitue toujours une question d'équité pour les étudiant-e-s de l'éducation permanente et qu'il s'agit d'une position traditionnelle de l'AGEEFEP qu'il y a lieu de réitérer avec force.

Il est proposé que les étudiantes et les étudiants des universités québécoises qui ont complété trois certificats dans un même champ disciplinaire, dont deux dans un cursus de difficulté croissante, obtiennent un baccalauréat portant une appellation qui reflète la nature véritable de leurs études.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

M.-Lysandre Giraldeau enregistre son abstention.

**Ajournement pour le déjeuner : 12 h 35**

**Reprise des travaux : 13 h 45**

### Proposition 3

Considérant que le Conseil des universités a lui-même déploré dans le passé qu'un trop grand nombre d'étudiant-e-s jeunes en formation initiale s'inscrivent dans les programmes de certificats, et que ce phénomène a nui à la réputation des programmes de certificats;

considérant qu'une plus grande homogénéité de clientèle ne peut qu'améliorer la qualité des cours en éducation permanente universitaire;

considérant le caractère nettement professionnel des programmes de certificats des universités.

Il est proposé que l'accès aux programmes de certificat de l'éducation permanente soit limité aux personnes qui ont une expérience significative du marché du travail ou, si ce n'est pas le cas, qui ont terminé une formation initiale universitaire.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Dominique Bélanger, relations publiques

La question préalable est demandée. L'assemblée se déclare prête à passer au vote.

## VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE :

POUR : 31  
CONTRE : 30  
ABSTENTION : 1

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**Proposition 4**

Considérant que moins de 30 % de la clientèle de la FEP jouit d'un revenu supérieur à 35 000 \$;

considérant que les droits de scolarité ont nécessairement pour effet de freiner la demande de services éducatifs;

considérant que la clientèle de l'éducation permanente est effectivement en baisse ininterrompue depuis le dégel des droits de scolarité en 1989;

considérant que le degré de civilité d'une société se mesure à l'importance qu'elle accorde à la santé et à l'éducation.

Il est proposé que toute hausse des droits de scolarité à l'université se limite au taux d'inflation selon l'indice de prix à la consommation (IPC).

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Horace A. Sirois, étudiant libre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**Proposition 5**

Considérant la hausse spectaculaire des droits de scolarité depuis 1989;

considérant qu'une part importante des étudiant-e-s de l'éducation permanente ont des revenus très modestes;

considérant que les étudiant-e-s de l'éducation permanente qui ont des enfants en bas âge doivent encourir des frais importants de gardiennage en soirée afin de poursuivre leurs études.

Il est proposé que la Loi sur l'aide financière aux étudiants soit amendée afin d'y inclure les dispositions suivantes pour les étudiantes et les étudiants qui ont entre 6 et 11 crédits de cours : un régime de prêts couvrant les droits de scolarité, les livres, le matériel didactique et les frais afférents ainsi qu'un régime de bourse couvrant les frais de gardiennage des enfants.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Carolle Bouchard, santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**Proposition 6**

Considérant qu'un des facteurs fréquemment invoqués pour discréditer les programmes de certificats est le taux présumément très élevé d'abandon des études;

considérant que les politiques universitaires en éducation permanente et l'imperfection des méthodes statistiques ne permettent pas de saisir l'ampleur véritable du problème de l'abandon scolaire;

considérant qu'on ignore également tout du cheminement professionnel des personnes qui ont étudié dans les programmes de certificats et qu'il existe un doute persistant sur l'utilité de ces derniers;

considérant que la méconnaissance de la réalité constitue un autre aspect de la marginalité de l'éducation permanente;

Il est proposé :

a) Que le ministère de l'Éducation ou le Conseil supérieur de l'éducation mène, en collaboration avec la FAEUQEP, une étude sur le cheminement éducatif à long terme, par exemple sur une période de 10 ou 15 ans, des étudiants de l'éducation permanente universitaire.

b) Que le ministère de l'Éducation ou le Conseil supérieur de l'éducation mène, en collaboration avec la FAEUQEP, une étude sur la perception des programmes de certificats de l'éducation permanente dans le monde du travail et sur la contribution de ces certificats au cheminement professionnel des personnes en cause.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Horace A. Sirois, étudiant libre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

• **L'information c'est le pouvoir : une charte et des statuts désuets**

Considérant que l'AGEEFEP a lutté pendant presque deux ans pour obtenir la divulgation des salaires et des avantages sociaux des dirigeants de l'Université dans le cadre de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

considérant que cette affaire a mis en lumière une culture autoritaire du pouvoir, fondée sur le secret des délibérations, qui est inscrite dans l'esprit et dans la lettre de la Charte et des Statuts de l'établissement;

considérant que d'autres avant nous, comme la Commission d'étude sur les universités, ont remis en question une charte et des statuts d'un autre âge, inadaptés aux exigences de la société d'aujourd'hui;

considérant que l'AGEEFEP a elle-même fait l'expérience, dans son histoire, de la difficulté d'obtenir satisfaction à ses revendications en raison du déséquilibre du pouvoir entre les partenaires de la communauté universitaire.

Il est proposé que les chartes et statuts des universités soient révisés dans l'esprit d'une démocratisation en profondeur des règles de fonctionnement du gouvernement universitaire de façon à permettre une participation équilibrée de tous les partenaires de la communauté et à assurer la transparence des décisions ainsi que la légitimité des dirigeants.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Horace A. Sirois, étudiant libre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

• L'avenir de l'éducation permanente : plus d'autonomie pour la FEP

**Proposition 1**

Considérant que, malgré son importance numérique, l'éducation permanente universitaire demeure dévalorisée et marginalisée dans le système d'enseignement supérieur;

considérant que le développement phénoménal des nouvelles technologies de l'information ouvre de toutes nouvelles perspectives en enseignement à distance, une formule qui offre maints avantages aux adultes aux prises avec des contraintes d'horaires en raison de leurs obligations professionnelles et familiales;

considérant qu'une collaboration plus étroite entre les établissements universitaires est de nature à offrir à la clientèle de l'éducation permanente un plus vaste choix de programmes de formation.

Il est proposé que le ministère de l'Éducation donne suite à l'article 1.4 du programme du Parti Québécois visant à créer un Institut supérieur de la formation continue, à même les ressources de la Télé-Université, des facultés d'éducation permanente, de l'Institut de technologie supérieure et des services de cours par correspondance du ministère de l'Éducation, qu'une des priorités de l'Institut soit l'utilisation maximale des nouvelles technologies de l'information et que les associations étudiantes soient partie prenante à tout le processus.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Rebecca Guillaume, droit

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 2**

Considérant que l'éducation permanente universitaire a traditionnellement été financée comme tous les autres programmes universitaires, c'est-à-dire selon le nombre de crédits;

considérant que cette formule de financement constitue la meilleure garantie de l'accès des adultes aux études universitaires, une priorité dans une société qui fait appel au renouvellement incessant des connaissances.

Il est proposé que l'État québécois maintienne le financement des programmes de certificats et des cours crédités de l'éducation permanente comme celui de l'ensemble des programmes universitaires.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Marie-Annick Thabaud, traduction

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 3**

Considérant que, selon les statistiques de 1993, la Faculté de l'éducation permanente compte pour 12,6 % de tous les crédits de l'U. de M. mais pour seulement 5,72 % des dépenses d'enseignement et de recherche;

considérant que la part des dépenses d'enseignement et de recherche de la FEP a même tendance à décroître, puisqu'elle est passée de 6,50 % en 1980 à 6,43 % en 1985 et à 5,72 % en 1993;

considérant que la Faculté de l'éducation permanente invoque invariablement un manque de ressources financières pour expliquer son incapacité à améliorer la qualité des services et de la formation offerts à sa clientèle;

considérant qu'en matière académique, la Faculté de l'éducation permanente n'est pas une véritable faculté puisqu'elle est entièrement soumise aux diktats des facultés traditionnelles, comme le prouve, par exemple, l'impossibilité de créer des baccalauréats avec appellation;

considérant la lenteur et la difficulté de l'université traditionnelle à intégrer véritablement l'éducation permanente dans ses valeurs, sa culture et ses pratiques.

Il est proposé que les établissements universitaires accordent à leur faculté, département ou service d'éducation permanente une plus grande autonomie académique et une part plus équitable des ressources financières.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

• **Qui représentera la formation continue**

**Proposition 1**

Considérant que les universités en général et l'Université de Montréal en particulier offrent depuis quelques années des activités de formation non créditées connues sous le nom de «formation continue»;

considérant que la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* définit comme étudiant toute personne engagée dans une activité pédagogique d'un établissement d'enseignement;

considérant que les activités de formation continue sont bel et bien de nature pédagogique;

considérant que l'AGEEFEP a déjà saisi un tribunal du litige qui l'oppose à l'Université de Montréal quant à son droit de représenter la clientèle de la formation continue;

considérant que, au-delà de l'aspect juridique, l'affaire comporte un volet politique.

Il est proposé que l'AGEEFEP demande au ministère de l'Éducation d'enjoindre les universités à assurer le droit des associations étudiantes à représenter la clientèle de la formation non créditée.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Madeleine Allard, intervention en milieu multiethnique

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 2**

Considérant que l'AGEEFEP estime que les gens inscrits à des activités de formation professionnelle continue de la Faculté de l'éducation permanente sont des étudiant-e-s à part entière et, par conséquent, ses membres;

considérant que les étudiant-e-s de la formation professionnelle continue ont le droit d'attendre de leur association étudiante la même vigilance que pour tous les autres programmes d'études quant à la qualité, la pertinence et l'évaluation de la formation.

Il est proposé que l'AGEEFEP réclame la création d'un comité paritaire FEP-AGEEFEP chargé de s'assurer de la qualité de la formation professionnelle continue de la Faculté de l'éducation permanente ainsi que de l'établissement de modalités d'évaluation des programmes et des cours.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Lynn Barrette, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Proposition 3

Considérant que le Tribunal sera appelé à se prononcer, durant la prochaine année, sur la définition académique des personnes inscrites aux activités des Belles soirées de la Faculté de l'éducation permanente.

considérant que les activités des Belles soirées ont une grille de tarification diversifiée qui devra être analysée pour fixer une cotisation équitable;

Il est proposé :

a) de donner mandat au Conseil de direction de déterminer la cotisation des étudiant-e-s aux activités des Belles soirées de la Faculté de l'éducation permanente si le Tribunal les définit ainsi;

b) que la décision soit soumise à la prochaine assemblée générale de l'AGEEFEP pour ratification.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 10. Affaires académiques

M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques, présente le rapport sur les affaires académiques.

### • La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels

#### Proposition 1

Considérant que de nombreux étudiant-e-s qui changent d'université éprouvent des difficultés à obtenir des équivalences pour des cours identiques ou similaires qu'ils ont déjà suivis et réussis;

considérant que l'obligation faite à des étudiant-e-s de reprendre des cours dont ils connaissent déjà la matière entraîne des dépenses inutiles pour eux-mêmes et pour l'État puisque ce dernier finance tous les cours;

considérant que la nécessité de reprendre des cours déjà réussis constitue un facteur de démotivation qui ne favorise en rien la persévérance aux études;

considérant que le système actuel d'équivalences de cours est dénué de tout outil validé et qu'il repose généralement sur le jugement d'une seule personne, ce qui ouvre la porte à l'arbitraire;

considérant que l'AGEEFEP a engagé plus de 40 000 \$, puisé dans son Fonds de défense juridique, pour défendre 19 étudiant-e-s impliqués dans un recours juridique contre l'Université du Québec à Montréal, qui refuse de reconnaître environ 150 cours de droit qu'ils ont réussis dans le Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente.

Il est proposé que la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) ou le ministère de l'Éducation entreprenne dans les meilleurs délais une étude sur les équivalences de cours au 1<sup>er</sup> cycle devant mener à terme à la création de tables d'équivalences couvrant l'ensemble du réseau universitaire québécois, et que des représentants des associations étudiantes soient associés au projet.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Michèle Carrier, droit

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **Proposition 2**

Considérant que l'être humain apprend non seulement à l'école, mais aussi dans toutes ses expériences de vie et de travail, que cet apprentissage peut équivaloir au savoir universitaire, qu'il est possible de l'évaluer et qu'il y a intérêt social à le faire;

considérant que l'AGEEFEP défend depuis le début de son existence ce principe de la reconnaissance des acquis expérimentiels;

considérant que la reconnaissance des acquis expérimentiels est pratiquée avec succès dans bon nombre de pays occidentaux;

considérant qu'une expérience-pilote en reconnaissance des acquis expérimentiels est menée depuis septembre dernier à la Faculté de l'éducation permanente;

considérant que les règles de financement public des universités ne prévoient strictement rien au chapitre de la reconnaissance des acquis expérimentiels.

Il est proposé que le ministère de l'Éducation encourage les collèges et les universités à pratiquer la reconnaissance des acquis expérimentiels et qu'il finance adéquatement un tel système.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Yvonne Ellis, Gériologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **• L'évaluation de l'enseignement et des enseignants**

#### **Proposition 1**

Considérant le scepticisme général, parmi les membres de l'AGEEFEP, à l'égard de la pertinence et de l'efficacité des mécanismes d'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s à la Faculté de l'éducation permanente;

considérant que la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) a commandé une étude sur cette question, qui devrait être terminée au cours de l'automne;

considérant qu'une politique crédible et efficace d'évaluation suppose une collaboration étroite entre la direction d'un établissement, les étudiant-e-s et les enseignant-e-s.

Il est proposé que l'AGEEFEP insiste auprès de la CREPUQ pour qu'elle rende publique l'étude en cours sur l'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s dans les universités québécoises, et que cette étude serve de base à une révision en profondeur de la politique d'évaluation à la Faculté de l'éducation permanente par un comité tripartite regroupant la FEP, l'AGEEFEP et le Syndicat des chargé-e-s de cours (SCCCUM).

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Dany Potvin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Proposition 2

Considérant qu'il y a lieu de distinguer l'évaluation « formative », qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement, de l'évaluation « sommative », qui est davantage de nature administrative;

considérant que, du point de vue des étudiant-e-s, l'évaluation doit nécessairement avoir pour objectif l'amélioration de la qualité des cours;

considérant qu'une meilleure formation pédagogique des chargé-e-s de cours constituera toujours la meilleure garantie de leur compétence en la matière.

Il est proposé que l'AGEEFEP, étant entendu que l'évaluation vise fondamentalement à améliorer la qualité des cours, privilégie l'évaluation dite « formative », ce qui suppose une politique de formation pédagogique pour les chargé-e-s de cours qui affichent des lacunes à ce point de vue.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Lyse Carbonneau, rédaction

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Proposition 3

Considérant qu'une part de l'insatisfaction des étudiant-e-s provient de l'imprécision, voire de l'inexactitude de la description des cours contenue dans l'annuaire de la Faculté;

considérant que les étudiant-e-s qui souhaitent en savoir davantage sur le contenu des cours devraient avoir également accès aux syllabus des cours.

Il est proposé que la Faculté de l'éducation permanente améliore la description des cours contenue dans l'annuaire et qu'elle mette à la disposition des étudiant-e-s les syllabus de cours.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Madeleine Allard, intervention en milieu multiethnique

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Proposition 4

Considérant que l'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s ne constitue pas la seule façon d'améliorer la qualité des cours;

considérant que le Service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP a largement démontré dans son histoire sa capacité à intervenir efficacement lorsque des étudiant-e-s font part de leur insatisfaction à propos d'un aspect ou l'autre d'un cours;

considérant qu'il y a de bonnes raisons de croire que de nombreux étudiant-e-s, pour toutes sortes de motifs, hésitent à porter plainte lorsqu'ils sont insatisfaits d'un cours;

considérant que la participation active des étudiant-e-s à tous les aspects de leur projet éducatif constitue un principe fondamental de l'andragogie.

Il est proposé que l'AGEEFEP entreprenne une campagne d'information auprès de ses membres pour les inciter à recourir plus systématiquement au Service des plaintes et de l'information lorsqu'ils sont insatisfaits d'un aspect ou l'autre des cours auxquels ils sont inscrits.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Yvonne Ellis, gérontologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot présente un bref compte-rendu du rapport du service des plaintes et de l'information. Elle remercie M. Christian Arseneault, conseiller aux affaires académiques de l'AGEEFEP et responsable du service des plaintes et de l'information, pour son excellent travail.

Madame Chabot remercie tous les membres de l'AGEEFEP pour la confiance témoignée à son endroit durant les six dernières années.

## **12. Affaires régionales**

M. Alain Tremblay, président du Conseil régional de Québec, présente les membres du CRQ qui sont présents cette fin de semaine. Il remercie les membres du Comité exécutif du CRQ pour leur travail.

M. Denis Sylvain félicite M. Alain Tremblay pour son excellent travail.

### **Proposition 1**

Considérant que les universités québécoises ne sont plus confinées à une aire géographique et qu'elles offrent des programmes d'études dans les régions du Québec;

considérant que, lorsque deux ou plusieurs universités offrent un programme d'études similaires dans une même région à faible densité de population, il y a risque qu'aucun établissement ne puisse réunir une clientèle suffisante pour constituer des classes viables;

considérant le droit des habitant-e-s des régions à l'accès aux études universitaires.

Il est proposé que l'AGEEFEP demande au ministère de l'Éducation et à la CREPUQ de créer des centres de services régionaux chargés de coordonner l'offre et la demande de formation universitaire dans les régions du Québec.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### 13. Organisation et vie associative

M. Ange Langlois, vice-président à l'organisation et à la vie associative, présente le rapport de ses activités.

M. Denis Sylvain fait part des travaux en cours à la FAEUQEP.

M. Normand Bélisle explique comment s'effectue le recrutement et de développement de la FAEUQEP.

M. Denis Sylvain présente les travaux de la CASUM

#### Proposition

Considérant que les employé-e-s de l'Université de Montréal, leurs enfants et leur conjoint bénéficient d'une exonération des droits de scolarité, ce qui représente une somme de plus de 500 000 \$ par année;

considérant que l'Université est tout à fait justifiée de favoriser la poursuite des études chez ses employé-e-s, mais qu'elle n'a pas à s'engager vis-à-vis des tiers que sont leurs enfants et leur conjoint.

Il est proposé :

a) Que l'AGEEFEP continue à réclamer l'abolition du privilège voulant que les enfants, le conjoint-e et les personnes à charge des employé-e-s de l'Université de Montréal bénéficient d'une exonération des droits de scolarité.

b) Que l'argent ainsi récupéré serve à financer des programmes de perfectionnement des employé-e-s de l'Université, incluant les chargé-e-s de cours.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Nathalie Durand, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

### 14. Information et communications

M. Robert Martin présente le dossier.

M. Normand Bélisle, représentant de l'AGEEFEP au Conseil d'administration de CISM, présente la situation de CISM.

M. Jean-François Nadeau, représentant du journal *Quartier Libre*, distribue un document et s'adresse à l'assemblée.

#### Proposition

Considérant que l'AGEEFEP est dorénavant la porte-parole de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université de Montréal et non plus seulement à la Faculté de l'éducation permanente;

considérant la nécessité pour l'AGEEFEP d'intervenir plus régulièrement dans l'opinion publique de l'Université de Montréal;

considérant que le journal *Quartier libre* est présentement le principal média écrit sur le campus de l'U. de M.;

considérant qu'il y a possibilité pour l'AGEEFEP de participer directement à *Quartier libre* moyennant une cotisation de ses membres.

Il est proposé que l'AGEEFEP appuie le journal *Quartier libre* dans la tenue d'un référendum portant sur la perception d'une cotisation de 1 \$ par trimestre auprès de nos membres qui étudient sur le campus de l'U. de M. et que cette cotisation soit assortie de la formule CANO.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : André St-Cyr, publicité

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Ajournement des travaux : 17 h 06**

**Reprise des travaux : dimanche, 19 novembre 1995**

**15. Réouverture : 9 h 30**

**16. Rapport du Comité des mises en candidature**

M. Daniel Bernier présente le rapport du Comité des mises en candidature.

**17. Services aux étudiants**

M. Laurent Spiriti, vice-président aux services aux étudiants, présente le rapport sur les services aux étudiants.

**Proposition 1**

Considérant que la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* reconnaît trois catégories d'étudiant-e-s dans les universités québécoises : le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente;

considérant que l'AGEEFEP, en vertu de sa nouvelle accréditation, est dorénavant la porte-parole de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université de Montréal;

considérant que l'AGEEFEP déplore depuis sa naissance l'inadaptation des Services aux étudiants aux besoins de ses membres;

considérant que, même dans l'éventualité d'une véritable cogestion aux SAE, l'AGEEFEP demeurera minoritaire.

Il est proposé que, dans l'offre de services aux étudiants, on distingue les trois catégories d'étudiants prévus dans la Loi — le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente —, et que chacun des groupes dispose d'une enveloppe budgétaire distincte pour organiser des services adaptés aux besoins de sa clientèle.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Nelson Archambault, Information et journalisme

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 2**

Considérant qu'il y a deux catégories importantes de services dans les services aux étudiants;

Considérant que ces deux catégories sont d'une part les services essentiels — aide financière, santé, SOCP, bureau universitaire de l'emploi — et d'autre part les services communautaires et de loisirs — pastorale, activités culturelles, sports —.

Il est proposé que dans la gestion des services aux étudiants, on distingue d'une part les services essentiels et d'autre part les services communautaires et de loisir.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : André St-Cyr, publicité

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Proposition 3

Considérant que, contrairement aux autres catégories d'utilisateurs, les étudiant-e-s paient d'importantes cotisations obligatoires aux SAE;

considérant que les étudiant-e-s sont les mieux en mesure de définir leurs propres besoins en matière des SAE;

considérant que, dans certaines universités, les étudiant-e-s jouissent d'une très grande autonomie, voire d'une autonomie complète, dans la gestion des Services aux étudiants.

Il est proposé que, dans le mode de gestion des SAE, l'Université de Montréal privilégie l'autogestion étudiante.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Nathalie Durand, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Proposition 4

Considérant que les associations étudiantes offrent également des services à leurs membres;

considérant les moyens financiers limités des associations étudiantes;

considérant qu'il existe présentement aux Services aux étudiants un poste budgétaire "Initiatives étudiantes", qui n'est en principe accessible qu'aux projets individuels.

Il est proposé que le budget des "initiatives étudiantes" des SAE soit réparti entre les trois catégories d'étudiants — le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente — au prorata de leurs membres et que les associations étudiantes représentatives puissent, en respectant l'objectif de favoriser les projets étudiants individuels et collectifs, utiliser ce budget selon leurs propres politiques d'attribution.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### Proposition 5

Considérant que les étudiant-e-s financent, par une cotisation de 5,70 \$ par crédit — soit 17,10 \$ par cours —, une part importante des SAE;

Considérant que les associations étudiantes accréditées représentent ces étudiant-e-s et qu'ils leurs procurent une panoplie de services;

Considérant que l'Université de Montréal a entrepris dernièrement de sabrer, voire éliminer, les différentes subventions qu'elle accordait aux associations accréditées pour la réalisation et le maintien de différents services reliés à la vie associative;

Considérant que les associations accréditées sont les seules habilitées à fournir des services de vie associative à la communauté étudiante;

Il est proposé :

a) Que le CODISAE, à même le budget des SAE, crée un fonds de soutien à la vie associative.

b) Que ce fonds soit réparti entre les trois catégories d'étudiants — le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente —.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Gisèle Béchar, études individualisées.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **Proposition 6**

Considérant que la cotisation aux Services aux étudiants a augmenté en quelques années de 4 \$ à 5,70 \$ par crédit de cours;

considérant que les SAE demeurent peu adaptés aux besoins particuliers de la clientèle de l'éducation permanente;

considérant que l'augmentation de la cotisation aux SAE s'est effectuée sans l'accord de l'AGEEFEP.

Il est proposé que, dans toute réorganisation future des SAE ou toute hausse de cotisation, chacune des trois catégories d'étudiant-e-s dispose d'un droit de veto sur la cotisation de ses membres.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Lynn Barrette, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **Proposition 7**

Considérant que l'AGEEFEP a soumis aux Services aux étudiants un projet de service de gardiennage;

considérant que l'AGEEFEP a mis sur pied un groupe de travail qui étudie présentement la faisabilité du projet.

Il est proposé que l'AGEEFEP pilote le groupe de travail sur le réseau de gardiennage et qu'elle s'assure de la réalisation du projet pour peu que l'étude de faisabilité en démontre la pertinence.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Nelson Archambault, information et journalisme

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**Proposition 8**

Considérant que la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) bénéficie d'une redevance de 50 000 \$ annuellement sur les revenus générés par les photocopieurs;

considérant que l'AGEEFEP est accréditée officiellement auprès de l'U. de M. au même titre que la FAECUM;

considérant que les membres de l'AGEEFEP utilisent eux aussi les photocopieurs.

Il est proposé que l'AGEEFEP réclame sa juste part des revenus des photocopieurs sur le campus de l'U. de M.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Carolle Bouchard, santé mentale

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**Proposition 9**

Considérant que la compagnie qui gère les photocopieurs sur le campus de l'U. de M., afin de s'assurer la gestion exclusive de ce service, a accepté d'accorder une redevance sur ses revenus d'opérations à la FAECUM;

considérant que la majeure partie des revenus générés par les machines distributrices proviennent de la clientèle étudiante;

considérant que l'Université de Montréal a accordé au concessionnaire — présentement la compagnie Sodexo — le monopole des machines distributrices et des services alimentaires;

Il est proposé que l'AGEEFEP et la FAECUM demandent une redevance sur les revenus des machines distributrices.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Lynn Barrette, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**Proposition 10**

Considérant que le congrès de 1989 a mis en veilleuse le projet de tenir un référendum en vue de rapatrier à la Faculté de l'éducation permanente les sommes versées aux SAE par nos membres;

considérant que l'AGEEFEP a plutôt choisi à ce moment de faire front commun avec la FAECUM pour atteindre ses objectifs;

considérant que l'AGEEFEP poursuit toujours ses démarches afin de conclure avec la FAECUM un partenariat qui reconnaîtrait les besoins particuliers de ses membres;

considérant que l'AGEEFEP a présenté à la FAECUM un projet de partenariat comportant les éléments suivants :

— La création d'un comité conjoint sur les SAE

- La création d'un fonds de soutien à la vie associative
- Le partage équitable du budget des initiatives étudiantes
- Le partage des redevances sur les photocopieuses
- Le droit de véto de chacune des associations accréditées sur la cotisation de ses membres;

considérant que la FAECUM n'a pas répondu clairement à nos demandes jusqu'à maintenant et qu'elle réclame une plus longue période de réflexion.

Il est proposé :

a) Que, si la FAECUM ne nous fournit pas de réponse satisfaisante d'ici le 22 décembre 1995, l'AGEEFEP soumette à la direction de l'Université de Montréal l'ensemble de ses revendications, incluant le protocole d'entente soumis à la FAECUM, et que des négociations débutent dans les plus brefs délais.

b) Qu'advenant où les négociations avec l'Université achoppent, le Conseil de direction prenne tous les moyens appropriés afin de créer des Services aux étudiants distincts pour les étudiant-e-s de l'éducation permanente et, à cette fin, de récupérer la cotisation des étudiant-e-s aux SAE ainsi que la subvention du ministère de l'Éducation.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Lyse Carbonneau, rédaction

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **Proposition 11**

Considérant que tous les étudiant-e-s de l'Université de Montréal paient une cotisation aux SAE;

considérant que les étudiant-e-s à temps partiel des écoles affiliées, contrairement à ceux de l'U. de M., sont exemptés de la cotisation aux SAE;

considérant que le ministère de l'Éducation verse aux SAE une subvention qui est calculée en fonction de l'ensemble des crédits étudiants;

considérant que, en vertu d'une entente intervenue entre l'Université de Montréal et ses écoles affiliées, ces dernières conservent la subvention gouvernementale pour organiser et financer leurs propres services aux étudiants;

considérant l'importance de la somme en cause, qui est de l'ordre de 750 000 \$ par année;

considérant que les étudiant-e-s des écoles affiliées jouissent sans réserve et sans frais supplémentaires de tous les services aux étudiants de l'Université de Montréal.

Il est proposé que l'AGEEFEP fasse pression sur l'Université de Montréal pour qu'elle oblige les écoles affiliées à verser aux SAE la subvention qu'elles reçoivent du ministère de l'Éducation et à percevoir la cotisation de ses étudiant-e-s à plein temps et à temps partiel selon la même politique qui a cours à l'U. de M.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Carolle Bouchard, Santé mentale

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 12**

Considérant que le protocole sur les Services aux étudiants liant l'Université de Montréal à ses écoles affiliées (École des Hautes Études Commerciales et École polytechnique) a été dénoncé;

considérant la volonté du CODISAE de participer aux négociations d'un nouveau protocole.

Il est proposé :

a) Que les étudiant-e-s désignés par le CODISAE réclament une rencontre avec le comité exécutif de l'Université de Montréal afin de discuter des modalités d'un nouveau protocole sur les SAE avec les écoles affiliées;

b) que parmi la délégation étudiante, il y ait obligatoirement un représentant de l'AGEEFEP.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : France Blouin, Études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Divers**

Dans l'attente de l'arrivée du vérificateur pour l'étude du prochain point, les membres acceptent d'étudier diverses propositions touchant les affaires académiques.

**Proposition 1**

Il est proposé :

a) que tout le personnel enseignant passe un test de français avec un résultat «satisfaisant»

b) que l'évaluation de l'enseignant comporte un volet sur la qualité du français.

PROPOSEUR : Carole Bouchard, santé mentale : fond. et pratiques d'intervention

APPUYEUR : Charlotte Coulombe, relations industrielles

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 2**

Il est proposé que la Faculté de l'éducation permanente défraie, selon les règlements sur les frais de représentation et de déplacement de l'Université, les dépenses encourues par les représentants étudiants qui siègent aux conseils de programme de la faculté.

PROPOSEUR : Robert Martin, intervention en milieu multiethnique

APPUYEUR : Dominique Bélanger, relations publiques

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**18. Rapport des vérificateurs-comptables pour l'exercice financier 1994-1995**

M. Benoit Cyr, de la firme de vérificateurs Mallette Maheu, présente le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1994-1995.

Le secrétaire général, M. Denis Sylvain, présente l'État des résultats de l'AGEEFEP, du Fonds de défense juridique et de la Brunante pour la même période.

**Proposition 1**

Il est proposé que le Congrès reçoive le Rapport financier annuel de l'AGEEFEP pour l'année 1994-1995, tel que préparé par la firme de vérificateurs Mallette Maheu.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 2**

Il est proposé que le Congrès reçoive le Rapport financier annuel du café La Brunante pour l'année 1994-1995, tel que préparé par la firme de vérificateurs Mallette Maheu.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Gisèle Béchar, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**19. Rapport du Comité des mises en candidature**

Le président d'élections présente le rapport du Comité des mises en candidature. Avec l'accord unanime de l'assemblée, la fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction est repoussée à 12 h 30.

Compte tenu de l'avance prise pour les délibérations, l'assemblée procède à l'étude du point 23 avant l'ajournement pour le déjeuner.

**23. Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les années 1995-1996 et 1996-1997**

Le secrétaire général présente les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les années 1995-1996 et 1996-1997.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les années 1995-1996 et 1996-1997.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Michel Fiset, relations industrielles

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**20. Élection des représentant-e-s étudiant-e-s aux conseils de programme de la FEP**

Les congressistes sont invités à se rendre au local assigné pour leur certificat afin de procéder à l'élection des représentant-e-s étudiant-e-s aux conseils de programme.

**Ajournement pour le déjeuner : 12 h 30**

**Reprise des travaux : 14 h**

**21. Élections aux postes du Comité exécutif**

M. Daniel Bernier, président des élections, énumère la liste des candidatures reçues aux postes du Comité exécutif, à savoir :

Présidence : M. Robert Martin  
 Secrétariat général : M. Denis Sylvain  
 Vice-présidence aux affaires académiques : M<sup>me</sup> Lise Audet  
 Vice-présidence à l'organisation et à la vie associative : M. Ange Langlois  
 Vice-présidence aux services aux étudiants : M. Laurent Spiriti

Considérant qu'il n'y a qu'une candidature par poste, il n'y aura pas d'élections.

**22. Élections aux postes du Conseil de direction**

M. Daniel Bernier énumère la liste des candidatures reçues pour les postes au Conseil de direction :

M <sup>me</sup> Gisèle Béchard	M. Normand Bélisle
M <sup>me</sup> France Blouin	M <sup>me</sup> Yvette Delliac
M <sup>me</sup> Nathalie Durand	M <sup>me</sup> Yvonne Ellis
M <sup>me</sup> Ann Julie Fortier	M. Franco Hachez
M. Gérard Hector	M. Gaëtan Levesque
M. Horace A. Sirois	M. Réal Travers
M. Claude Valois	

Considérant qu'il n'y a que dix postes disponibles, il y aura donc élections.

Il est proposé de nommer M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle à titre de secrétaire d'élections.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
 APPUYEUR : Michel Fiset, relations industrielles

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les candidat-e-s aux postes du Conseil de direction sont invités à s'adresser à l'assemblée selon l'ordre déterminé par tirage au sort.

Suite aux discours des candidats, le président d'élections explique les modalités d'élections.

Les membres procèdent au vote par scrutin secret.

Le président d'élections, la secrétaire d'élections et les scrutateurs se retirent et procèdent au dépouillement du vote.

**24. Prévisions budgétaires de La Brunante pour les années 1995-1996 et 1996-1997**

Le secrétaire général présente les prévisions budgétaires de La Brunante pour les années 1995-1996 et 1996-1997.

**Proposition 1**

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires de La Brunante pour les années 1995-1996 et 1996-1997.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 2**

Il est proposé que le Congrès reconduise le mandat de vérification comptable de la firme Mallette Maheu pour les années 1995, 1996 et 1997.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Michel Fiset, relations industrielles

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 3**

Il est proposé que le Conseil de direction réévalue, en mai 1996, l'ensemble des opérations financières de La Brunante et décide à ce moment-là s'il y a lieu de poursuivre ou de modifier sa vocation à compter du mois de septembre 1996.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Nathalie Durand, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Divers**

Les membres de l'assemblée acceptent d'étudier quelques propositions déposées en séance.

**Proposition 1**

Considérant qu'il est difficile pour un étudiant de savoir qu'il peut demander le remboursement de certaines cotisations;

considérant la prolifération des cotisations remboursables par modalité CANO;

Il est proposé que l'AGEEFEP fasse pression sur l'administration de l'U. de M. et le service des finances afin qu'ils indiquent sur les factures de frais de scolarité celles qui sont assujetties à la formule CANO et que cette formule soit explicitée dans le répertoire des cours et l'annuaire facultaire

PROPOSEUR : Dominique Bélanger, relations publiques  
APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**Proposition 2**

Il est proposé d'adresser une motion de félicitations à M. Christian Arseneault, conseiller aux affaires académiques, pour son excellent travail.

PROPOSEUR : André-Pierre Duchamp, études individualisées  
 APPUYEUR : Unanimité

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 3**

Il est proposé que le diplôme de baccalauréat par cumul de certificats, dont celui d'études individualisées, fasse mention de la concentration de ce dernier.

PROPOSEUR : André-Pierre Duchamp, études individualisées  
 APPUYEUR : France Blouin, études individualisées

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Proposition 4**

Il est proposé d'adresser une motion de félicitations aux organisateurs du Congrès ainsi qu'une motion de félicitations aux congressistes pour l'ensemble du déroulement des délibérations.

PROPOSEUR : Lyse Carbonneau, rédaction  
 APPUYEUR : Unanimité

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**26. Résultat des élections aux postes du Comité exécutif**

M. Daniel Bernier déclare élus :

à la présidence : M. Robert Martin  
 au secrétariat général : M. Denis Sylvain  
 à la vice-présidence aux affaires académiques : M<sup>me</sup> Lise Audet  
 à la vice-présidence à l'organisation et à la vie associative : M. Ange Langlois  
 à la vice-présidence aux services aux étudiants : M. Laurent Spiriti

**27. Résultats des élections aux postes du Conseil de direction**

M. Daniel Bernier déclare élus aux postes de directeur-trice-s :

M <sup>me</sup> Ann Julie Fortier	M. Réal Travers	M <sup>me</sup> France Blouin
M. Normand Bélisle	M <sup>me</sup> Yvonne Ellis	M. Gaëtan Levesque
M. Claude Valois	M. Horace A. Sirois	M. Franco Hachez
M <sup>me</sup> Nathalie Durand		

Monsieur Bernier annonce l'ordre des substitués :

1. M<sup>me</sup> Gisèle Béchard
2. M<sup>me</sup> Yvette Delliac
3. M. Gérard Hector

Il est proposé de détruire les bulletins de vote.

PROPOSEUR : Ghislaine Chabot, études individualisées  
 APPUYEUR : Robert Martin, intervention en milieu multiethnique

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## Divers

Considérant le bien-fondé que l'AGEEFEP réétudie la proposition 3 du bloc Divers maux de l'éducation permanente;

Il est proposé de former un comité ad hoc composé d'un nombre égal (à déterminer) de membres de l'AGEEFEP et de membre du Conseil de direction pour étudier ladite proposition et d'en définir précisément les orientations quant aux conditions d'admission aux programmes.

PROPOSEUR : Nelson Archambault, Information et journalisme  
APPUYEUR : Nathalie Durand, criminologie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

### 28. Mot du président-e élu

Le président félicite toutes les personnes qui ont accepté de prendre une fonction au Conseil de direction, à un conseil de programme ou au Comité exécutif. Il remercie tous les délégués pour leur présence et leur participation au Congrès.

Le secrétaire général remercie tous les membres du conseil de direction sortant pour leur excellent travail effectué durant le dernier mandat.

### 29. Clôture

Il est proposé de lever l'assemblée à 17 h 15.

PROPOSEUR : Réal Travers, animation des groupes et des organisations  
APPUYEUR : Dominique Bélanger, relations publiques

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président,

Le secrétaire général

\_\_\_\_\_  
Robert Martin

\_\_\_\_\_  
Denis Sylvain

RM/DS/gb

**Procès-verbal du  
Congrès régulier du  
17 novembre 1996**

**7<sup>e</sup> congrès biennal**

**Novembre 1997**

**Procès-verbal du  
congrès régulier de l'AGEEFEP  
tenu le 17 novembre 1996  
au pavillon 3200 Jean-Brillant**

Président : M. Robert Martin  
Président d'assemblée : M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot  
Secrétaire général : M. Denis Sylvain  
Secrétaire d'assemblée : M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle  
Le nombre de délégué-e-s enregistrés est de 35  
Le nombre de délégué-e-s inscrits à l'ouverture est de 61  
Le nombre exigé pour le quorum est de 25 personnes (art. 38 des *Règlements généraux*)

**Étaient présent-e-s :**

Lyne Arcand, Christian Arseneault, Lise Audet, Émile Banodji, Normand Bélisle, Line Bernard Voyer, Daniel Bernier, Yves Blouin, Martine Boyer, Claudette T. Cloutier, Jean-Pierre Comtois, Reda Daoud-Brixi, Jean-Pierre Dion, Nathalie Durand, Yvonne Ellis, Ann Julie Fortier, Sophie Gosselin, Franco Hachez, Gérard Hector, Manon Laflamme, Ange Langlois, Marielle-Luce Laurin, Gaétan Lévesque, Robert Martin, Jocelyn Pautzé, Mariette Saint-Michel, Carole Savard, Horace A. Sirois, Laurent Spiriti, Denis Sylvain, David Tousignant, Réal Travers, Alain Tremblay, Pierrette Vaillant, Michèle Verrette.

**Étaient absent-e-s :**

Nelson Archambault, , Nicole Blais, Carole Bouchard, Isabelle Bussièrès, Jacques-Gérard Dorzin, Chantal Dumont, Robert Gauvin, Antonio Giannone, Carl Girard, Jacques Lacoste, Michel Larochelle, Jean-François Leblanc, Roger Lemieux, Michel Léveillé, Christiane Mimar, Serge Pelletier, Sylvie Piché, John Poliquin, Lunine Raymond, Alain Rochette, Rodney Salnave, André-St-Cyr, Marie-Annick Thabaud, Myriam Thibault, Denis Tremblay, Claude Valois.

**Observateur-trice-s :**

Claude Garon (Cité éducative), Normand Goudreault, Daniel Mignault

**Invité :**

Benoit Cyr (Mallette Maheu)

**1. Ouverture**

Le secrétaire général, M. Denis Sylvain, souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 51.

Le président, M. Robert Martin, s'adresse aux congressistes.

**2. Élections à la présidence et au secrétariat d'assemblée**

Il est proposé que M<sup>me</sup> Ghislaine Chabot soit élue à titre de présidente d'assemblée et que M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle soit élue à titre de secrétaire d'assemblée.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Daniel Bernier, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. Adoption des règles de procédure**

La présidente d'assemblée explique les règles de procédure.

Il est proposé d'adopter les règles de procédures présentées.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Christian Arseneault, droit

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Carolle Bouchard, santé mentale

L'ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**L'ordre du jour se lit comme suit :**

1. Ouverture
  - Vérification du quorum
  - Mot du président
2. Élections à la présidence et au secrétariat d'assemblée
3. Adoption des règles de procédure
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Affaires politiques
  - 5.1 Pour une Sous-commission de la formation continue et un Centre de services de la formation continue
  - 5.2 Énoncé de politique en matière interculturelle
  - 5.3 Les États généraux sur l'éducation et le Sommet universitaire
6. Affaires financières
  - 6.1 Rapport des vérificateurs externes pour l'année financière 1995-1996
  - 6.2 Prévisions budgétaires révisées pour l'année financière 1996-1997
7. Rapport du Comité exécutif
  - 7.1 Vice-présidence aux affaires académiques
  - 7.2 Vice-présidence aux services aux étudiants
  - 7.3 Vice-présidence à l'organisation et à la vie associative
8. Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)
9. Divers
10. Clôture

**5. Affaires politiques****5.1 Pour une Sous-commission de la formation continue et un Centre de services de la formation continue**

Le président, M. Robert Martin, présente le document.

La vice-présidente aux affaires académiques, M<sup>me</sup> Nathalie Durand, présente la première proposition.

**Proposition 1**

Considérant que le Groupe de recherche sur les priorités institutionnelles (GRÉPI) a réaffirmé sans équivoque la mission de l'Université de Montréal en formation continue (éducation permanente);

considérant que l'essentiel de la culture et du savoir-faire en formation continue de l'établissement est concentré à la Faculté de l'éducation permanente;

considérant que le GRÉPI a fixé comme objectif des recettes supplémentaires nettes de trois millions de dollars par année en formation continue;

considérant que l'essentiel de l'intensification des activités de l'U. de M. en formation continue portera sur le deuxième cycle, et plus particulièrement sur la création de Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS);

considérant que, dans le processus de création et de gestion des DESS, le GRÉPI privilégie un modèle faisant appel à la collaboration entre la Faculté de l'éducation permanente (FEP), la Faculté des études supérieures (FES) et les autres facultés, ainsi qu'à un partage des revenus entre les partenaires;

considérant que la Faculté de l'éducation permanente est rompue à la collaboration interfacultaire, mais que ce modèle a montré ses limites au fil des ans, tantôt pour des raisons d'intérêts politiques divergents entre la FEP et les autres facultés, tantôt par manque de ressources de ces dernières;

considérant que la Faculté de l'éducation permanente a pour mandat général d'offrir des programmes d'études en suppléance aux autres facultés;

considérant que le Vice-rectorat à l'enseignement a pour mandat, d'ici janvier 1997, de concevoir un programme cadre d'études supérieures en formation continue;

considérant que le Conseil de l'Université a prolongé le mandat du GRÉPI jusqu'en janvier 1998 pour étudier plus en profondeur la reconfiguration facultaire et départementale.

Il est proposé :

1. Que l'AGEEFEP saisisse les autorités compétentes de son souhait que le programme cadre d'études supérieures en formation continue ainsi que tout autre programme ou format d'étude relevant de la formation continue relèvent de la responsabilité d'une Sous-commission de la formation continue, présidée par le Vice-rectorat à l'enseignement, et où seraient représentés la Faculté de l'éducation permanente, la Faculté des études supérieures, les facultés responsables des disciplines ainsi que des étudiant-e-s de la formation continue, et que cette Commission ait les pouvoirs suivants :

a) L'approbation des programmes d'études supérieures (DESS) et de tout autre programme ou format d'étude relevant de la formation continue, et leur présentation aux instances compétentes pour approbation définitive.

b) L'allocation de ressources professorales, à plein temps ou à temps partiel, suffisantes pour garantir la qualité des programmes.

c) Le partage des revenus entre les facultés participantes.

2. Que la mission de la Faculté de l'éducation permanente, conformément à son mandat de suppléance aux autres facultés, soit modifiée de façon à lui permettre d'offrir des DESS lorsqu'aucune autre faculté n'a la volonté ou n'est en mesure de le faire.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Daniel Bernier, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Laurent Spiriti, vice-président aux services aux étudiants, rappelle l'historique du fonctionnement des services aux étudiants à l'Université de Montréal. Il présente la proposition afférente à ce dossier.

**Proposition 2**

Considérant que tous les étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente paient aux Services aux étudiants une cotisation de 5,70 \$ par crédit, mais que très peu d'entre eux utilisent ces services;

considérant que tous les efforts de l'AGEEFEP depuis plus de 10 ans pour adapter ces services aux besoins de la clientèle de la formation continue (éducation permanente) se sont soldés par un échec;

considérant que des services aux étudiants adaptés aux besoins de la clientèle adulte constitueraient un atout supplémentaire pour la Faculté de l'éducation permanente et l'Université de Montréal dans le recrutement de la clientèle;

considérant que la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* reconnaît trois catégories d'étudiants dans les universités, à savoir le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente.

Il est proposé que l'AGEEFEP revendique la création, dans la structure des SAE, d'un Centre de services de la formation continue selon les modalités suivantes :

1. L'allocation d'un budget comprenant la cotisation aux SAE de tous les étudiants et étudiantes de la FEP ainsi que la proportion équivalente de la subvention gouvernementale.

2. La création d'un comité AGEEFEP-FEP-CODISAE, où les étudiant-e-s de la FEP seront majoritaires, qui aura la responsabilité de gérer ce Centre.

3. Le maintien de la participation de l'AGEEFEP au CODISAE et aux comités de gestion des services.

4. Le maintien de l'accès aux SAE pour les étudiant-e-s de la FEP qui les utilisent, moyennant une compensation financière à définir.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Claudette T. Cloutier, gestion des services de santé

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Laurent Spiriti présente la proposition suivante.

**Proposition 3**

Considérant que plusieurs de nos membres se sont plaints, depuis la rentrée de septembre 1996, du long temps d'attente et des difficultés qu'ils éprouvent pour communiquer avec le personnel de la Faculté de l'éducation permanente;

considérant que la clientèle de la Faculté de l'éducation permanente est constituée de gens qui, en plus de leurs études, assument des obligations professionnelles et/ou familiales qui limitent leur temps disponible et, par conséquent, leurs déplacements;

considérant que d'autres universités se sont dotées, il y a quelques années déjà, d'un service téléphonique informatisé permettant à leurs étudiant-e-s de s'inscrire à leurs cours et d'avoir accès à leur dossier académique;

considérant que l'Université de Montréal, dans le contexte actuel de vive concurrence entre les universités, ne doit se priver d'aucun atout;

considérant que l'AGEEFEP a fait circuler une pétition auprès de ses membres sur cette question.

Il est proposé que l'AGEEFEP continue de revendiquer auprès de l'Université de Montréal l'installation d'un service téléphonique informatisé à la Faculté de l'éducation permanente permettant à ses étudiantes et étudiants de s'inscrire aux cours et d'avoir accès à leur dossier académique.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Jean-Pierre Comtois, santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5.2 Énoncé de politique en matière interculturelle**

Le vice-président à l'organisation et à la vie associative, M. Ange Langlois, présente le dossier.

Il est proposé que les représentant-e-s de l'AGEEFEP à l'Assemblée universitaire fassent parvenir au secrétaire général de l'Université, dans le but que soit portée à l'ordre du jour de l'Assemblée universitaire, la proposition suivante :

Considérant que l'ouverture sur le monde en général et les relations interculturelles en particulier constituent un défi crucial pour le Québec;

considérant que les communautés ethniques constituent un actif de premier plan pour le développement économique, politique, social et culturel du Québec;

considérant que l'orientation du Québec en cette matière est déjà formulée dans les documents suivants :

— La Charte des droits et libertés de la personne du Québec (juin 1976);

— La déclaration du gouvernement du Québec sur les relations interethniques et interraciales (décembre 1986);

— L'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (décembre 1990);

— Le plan d'action du gouvernement du Québec en matière d'immigration et d'intégration invitant le réseau universitaire à veiller à l'adaptation de leur institution à la réalité pluriethnique du Québec (juin 1991);

considérant que le déclin de la natalité et la volonté de maintenir le poids démographique du Québec laissent prévoir une augmentation de l'immigration au cours des prochaines années;

considérant que, depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, de plus en plus d'allophones choisissent de poursuivre leurs études collégiales et universitaires en français;

considérant que plus de 80 % des immigrants s'établissent à Montréal et que les universités francophones sont appelées à recevoir une bonne partie de cette nouvelle clientèle;

considérant que suite à des sondages réalisés par M. John Berry, professeur titulaire à l'Université de Queen's, il appert que 22 universités canadiennes sur une soixantaine ont une politique et des stratégies dans le domaine du pluralisme ethnoculturel;

considérant que l'Université de Montréal a fait des efforts louables, au cours des dernières années, pour s'adapter aux besoins de sa clientèle multiethnique;

qu'il soit résolu que l'Assemblée universitaire crée un Comité chargé 1) d'élaborer un Projet de politique institutionnelle en matière d'orientation interculturelle et 2) d'étudier la possibilité que soit créé un comité permanent interculturel ayant pour mandat :

- a) d'examiner tous les aspects des relations interculturelles à l'Université de Montréal;
- b) de faire des recommandations spécifiques au recteur pour améliorer les relations interculturelles;
- c) d'initier, coordonner et assurer la réalisation des actions en vue de promouvoir les relations interculturelles;
- d) de préparer et coordonner les activités interculturelles.

que le Comité soit composé des personnes suivantes :

- Un représentant du recteur
- Deux membres du corps professoral
- Un membre nommé par le Conseil de l'Université
- Un représentant de la FAECUM
- Un représentant de l'AGEEFEP
- Deux représentants des associations étudiantes ethniques
- Un représentant du Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal
- Un représentant des chargé-e-s de cours
- Un représentant des employé-e-s

Que soit soumises au Comité les réflexions suivantes :

L'Université de Montréal intègre à sa mission la préparation des étudiantes et des étudiants à la vie dans une société pluriethnique et elle énonce les orientations suivantes en matière interculturelle :

1. L'Université de Montréal est un établissement à caractère public, ouvert à toute personne indépendamment de son origine ethnique, de sa langue, de sa religion ou de sa couleur.

2. L'Université de Montréal est francophone. Tel que le veut sa mission éducative, elle exige l'usage du français dans les salles de cours, elle promeut l'usage du français en tous lieux et circonstances et elle assure l'apprentissage du français aux étudiantes et étudiants allophones par des services appropriés.

3. L'Université de Montréal favorise l'intégration des personnes issues des minorités ethniques à la culture québécoise francophone. Tout en manifestant son ouverture aux diverses cultures, elle contribue à faire connaître la société québécoise tout en étant consciente des efforts considérables que requiert l'adaptation à la société d'accueil.

4. L'Université de Montréal s'oppose à la discrimination sous toutes ses formes et elle entend la prévenir.

5. L'Université de Montréal entend concrétiser ses orientations et ses actions en adoptant une philosophie interculturelle qui encourage les échanges entre les cultures plutôt que leur simple juxtaposition, qui vise le développement de relations interculturelles harmonieuses et qui tisse des liens avec d'autres organismes sociaux voués à l'interculturalisme.

6. L'Université de Montréal, tout en respectant les exigences pédagogiques et académiques, entend tenir compte, dans l'enseignement et les services, des particularités des étudiantes et des étudiants des minorités ethniques.

7. L'Université de Montréal affirme que l'éducation culturelle vise à former tous ses étudiants et étudiantes, quelle que soit leur origine ethnique, aux réalités interculturelles et internationales.

8. L'Université de Montréal favorise la formation de son personnel et son adaptation aux réalités interculturelles.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Michèle Verrette, relations publiques

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **5.3 Les États généraux sur l'éducation et le Sommet universitaire**

Le secrétaire général, M. Denis Sylvain, résume les activités des États généraux sur l'éducation et du Sommet universitaire. Il présente la proposition suivante.

Il est proposé que l'AGEEFEP se solidarise du mouvement étudiant dans l'éventualité où il s'opposerait à une nouvelle hausse des droits de scolarité.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Marielle-Luce Laurin, gérontologie

AMENDEMENT :

Il est proposé de remplacer les termes « dans l'éventualité où il s'opposerait » par « pour s'opposer ».

PROPOSEUR : Gérard Hector, études individualisées  
APPUYEUR : Michèle Verrette, relations publiques

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **6. Affaires financières**

### **6.1 Rapport des vérificateurs externes pour l'année financière 1995-1996**

M. Benoit Cyr, de la firme Mallette Maheu, présente le rapport des vérificateurs externes pour l'année financière 1995-1996.

Il est proposé d'entériner le rapport des vérificateurs pour l'année financière 1995-1996.

PROPOSEUR : Conseil de direction  
APPUYEUR : Michèle Verrette, relations publiques

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Ajournement pour le déjeuner : 12 h 55**

**Reprise des travaux : 14 h 10**

### **6.2 Prévisions budgétaires révisées pour l'année financière 1996-1997**

M. Denis Sylvain présente les prévisions budgétaires révisées pour l'AGEEFEP pour l'année financière 1996-1997.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires révisées pour l'AGEEFEP pour l'année financière 1996-1997.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Daniel Bernier, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Denis Sylvain présente les prévisions budgétaires révisées pour le Fonds de défense juridique pour l'année financière 1996-1997.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires révisées pour le Fonds de défense juridique pour l'année financière 1996-1997.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Jean-Pierre Dion, santé et sécurité du Travail

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Denis Sylvain présente les prévisions budgétaires révisées pour La Brunante pour l'année financière 1996-1997.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires révisées pour La Brunante pour l'année financière 1996-1997.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : Daniel Bernier, animation des groupes et des organisations

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7. Rapport du Comité exécutif**

### **7.1 Vice-présidence aux affaires académiques**

M<sup>me</sup> Nathalie Durand présente les dossiers traités durant la dernière année.

### **7.2 Vice-présidence aux services aux étudiants**

M. Laurent Spiriti fait part que l'ensemble du dossier des services aux étudiants a été couvert en matinée.

### **7.3 Vice-présidence à l'organisation et à la vie associative**

M. Ange Langlois fait part des activités réalisées depuis le dernier Congrès.

## **8. Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)**

M. Denis Sylvain présente les travaux entrepris par la FAEUQEP.

## **9. Divers**

Aucun.

## **10. Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 16 h 05.

Le président,

Robert Martin

Le secrétaire général

Denis Sylvain

# **Affaires politiques**

**7<sup>e</sup> congrès biennal**

**Novembre 1997**

## **Les États généraux sur l'éducation : bilan et perspectives**

L'AGEEFEP a consacré beaucoup de temps et d'énergie aux États généraux sur l'éducation. Que ce soit de son propre chef ou sous le chapeau de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), l'AGEEFEP a été associée à toutes les phases du plus important exercice de réflexion sur notre système d'éducation depuis la Révolution tranquille. Elle est également partie prenante de tous les groupes et tables à qui la ministre de l'Éducation, M<sup>me</sup> Pauline Marois, a confié le mandat de donner suite aux recommandations qu'elle a retenues du Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation.

Le texte qui suit tisse une toile de fond indispensable à la compréhension de l'action de l'AGEEFEP au cours des deux dernières années. De plus, c'est pendant cette période que l'Association a effectué une percée politique très importante dans le réseau universitaire, ministériel et social de l'éducation des adultes, où elle est devenue un interlocuteur privilégié. Or, c'est là un atout de premier ordre pour tout organisme qui espère changer le cours des choses, c'est-à-dire, dans notre cas, améliorer le système universitaire d'éducation des adultes, d'éducation permanente et de formation continue.

### **Coup d'envoi des États généraux**

Dans la phase initiale de ses travaux, la Commission des États généraux invitait les gens, à titre personnel ou comme représentant d'un groupe, à présenter un mémoire au cours de l'automne 1995. Tout au long de l'été précédent, l'AGEEFEP a peaufiné son analyse des principaux maux qui affligent le système d'éducation des adultes à l'université et elle a couché ses réflexions dans un mémoire de plus de 60 pages qu'elle a présenté aux audiences publiques à la mi-octobre. La FAEUQEP est également intervenue, elle aussi avec un volumineux mémoire, qui abordait sensiblement les mêmes thèmes selon une orientation similaire.

Environ un mois plus tard, l'Association tenait son 6<sup>e</sup> congrès biennal. Pour l'essentiel, les congressistes ont réitéré les recommandations du mémoire. Bien sûr, chacun ignorait à ce moment quel sort la Commission des États généraux et le ministère de l'Éducation leur réserveraient. Depuis, la situation a considérablement évolué comme nous le verrons dans les prochaines pages.

Au préalable, rappelons que le mémoire de l'AGEEFEP dans la phase initiale des États généraux contenait 21 recommandations. Certaines de ces recommandations concernent l'ensemble du réseau universitaire, d'autres peuvent être traitées à la FEP ou à l'U. de M. Sans doute certaines d'entre elles ont-elles pris plus ou moins d'importance, au gré de l'évolution des circonstances, des contextes et des politiques gouvernementales ou institutionnelles des deux dernières années. Mais il subsiste de cela un noyau

dur du programme politique de l'Association; synthétisé dans une formule concise, il se nomme ACCESSIBILITÉ, ÉQUITÉ, FINANCEMENT, les mots mêmes du thème de notre congrès. Mais revoyons d'abord ces 21 recommandations :

1. *Que les États généraux et le ministère de l'Éducation lèvent une fois pour toute l'ambiguïté qui pèse sur les programmes de certificats et des baccalauréats par cumul de certificats.*

2. *Que les étudiants et les étudiantes des universités québécoises qui ont complété trois certificats dans un même champ disciplinaire, dont deux dans un cursus de difficulté croissante, obtiennent un baccalauréat portant une appellation qui reflète la nature véritable de leurs études.*

3. *Que l'accès aux programmes de certificats de l'éducation permanente soit limité aux personnes qui ont une expérience significative du marché du travail ou, si ce n'est pas le cas, qui ont terminé une formation initiale universitaire.*

4. *Que toute hausse des droits de scolarité à l'université se limite au taux d'inflation.*

5. *Que le Régime de l'aide financière aux étudiants accorde aux étudiants et aux étudiantes à temps partiel, qui ont entre six et onze crédits de cours, une aide financière sous forme de prêts couvrant les droits de scolarité, les manuels, le matériel didactique et les frais afférents, ainsi qu'une aide financière sous forme de bourses couvrant les frais de gardiennage. Les modalités de remboursement des prêts seraient les mêmes que pour les autres bénéficiaires de l'aide financière.*

6. *Que le ministère de l'Éducation ou le Conseil supérieur de l'éducation mène une étude sur le cheminement éducatif à long terme, par exemple sur une période de 10 ou 15 ans, des étudiants de l'éducation permanente universitaire.*

7. *Que le ministère de l'Éducation ou le Conseil supérieur de l'éducation mène une étude sur la perception des programmes de certificats de l'éducation permanente dans le monde du travail et sur la contribution de ces certificats au cheminement professionnel des personnes en cause.*

8. *Que la CREPUQ ou le ministère de l'Éducation entreprenne dans les meilleurs délais une étude sur les équivalences de cours au 1<sup>er</sup> cycle devant mener à terme à la création de tables d'équivalences couvrant l'ensemble du réseau universitaire québécois, et que des associations étudiantes soient associées au projet.*

9. Que le ministère de l'Éducation encourage les collèges et les universités à pratiquer la reconnaissance des acquis expérientiels et qu'il finance adéquatement un tel système.

10. Que les chartes et statuts des universités soient révisés dans l'esprit d'une démocratisation en profondeur des règles de fonctionnement du gouvernement universitaire de façon à permettre une participation équilibrée de tous les partenaires de la communauté universitaire et à assurer la transparence ainsi que la légitimité des dirigeants.

11. Que, dans le réseau de l'Université du Québec, où elle est intégrée, l'éducation permanente soit circonscrite et définie comme l'ensemble des programmes de certificats comportant un caractère de formation professionnelle et regroupant une clientèle de personnes issues du marché du travail.

12. Que le ministère de l'Éducation enjoigne les universités à assurer le droit des associations étudiantes à représenter la clientèle de la formation non créditée.

13. Que la CREPUQ ou le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les associations étudiantes, étudie la possibilité de créer une table de concertation pour coordonner et gérer l'offre et la demande de formation universitaire dans les régions du Québec.

14. Que le rapport sur l'évaluation de l'enseignement et des enseignants en cours de préparation à la CREPUQ soit largement débattu par les partenaires de la communauté universitaire dans l'optique d'instaurer un système d'évaluation crédible.

15. Que les étudiantes et les étudiants, afin d'effectuer un choix de cours plus éclairé, aient accès aux syllabus des cours et non seulement à la très brève description de l'annuaire des cours.

16. Que, dans l'offre de services aux étudiants, on distingue les trois catégories d'étudiants prévues dans la Loi — le 1<sup>er</sup> cycle, les études supérieures et l'éducation permanente —, et que chacun des groupes dispose d'une enveloppe budgétaire distincte pour organiser des services adaptés aux besoins de sa clientèle.

17. Que, dans le mode de gestion des SAE, les universités privilégient la cogestion, voire l'autogestion étudiante.

18. Que la subvention gouvernementale et les cotisations perçues pour les Services aux étudiants servent exclusivement à cette fin.

19. *Que le ministère de l'Éducation donne suite à l'article 1.4 du programme du Parti québécois visant à créer un Institut supérieur de la formation continue à même les ressources de la Télé-Université, des facultés d'éducation permanente, de l'Institut de technologie supérieure et des services de cours par correspondance du ministère de l'Éducation, qu'une des priorités de l'Institut soit l'utilisation maximale des nouvelles technologies de l'information et que les associations étudiantes soient partie prenante à tout le processus.*

20. *Que l'État québécois maintienne le financement des programmes de certificats et des cours crédités de l'éducation permanente comme celui de l'ensemble des programmes universitaires.*

21. *Que les établissements universitaires accordent à leur faculté, département ou service d'éducation permanente une plus grande autonomie académique et une part plus équitable des ressources financières.*

### **Le message est entendu**

Deux autres étapes ont succédé à cette première phase des États généraux, les audiences régionales au printemps de 1996, puis le Sommet national à l'automne de la même année. Dans le premier cas, l'AGEEFEP a évidemment repris les points de vue qu'elle avait défendus dans son mémoire. Pour ce qui est du Sommet national, où le nombre de sièges était très limité et réservé aux organismes à caractère national, c'est la FAEUQEP qui a porté le drapeau des étudiant-e-s adultes de l'université.

À la publication du Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, en février 1997, l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont poussé un soupir de soulagement : de toute évidence, la Commission avait accueilli favorablement les demandes des étudiant-e-s. Qu'il s'agisse d'équivalences de cours, de reconnaissance des acquis expérientiels, de la qualité des services d'accueil et d'encadrement, des droits de scolarité, de la pertinence de la formule des certificats pour les adultes, d'intégration des chargé-e-s de cours, d'aide financière pour les étudiant-e-s à temps partiel, d'enseignement à distance, d'accès aux études universitaires pour les gens des régions éloignées, de la participation des adultes aux politiques éducatives qui les concernent ou, plus globalement, de la nécessité de sortir l'éducation des adultes de la marginalité où elle est confinée, la Commission reprenait à son compte la plupart des réflexions que lui avaient soumises l'AGEEFEP et la FAEUQEP. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir plus en détail sur plusieurs de ces points particuliers.

## Le financement des certificats est remis en question

La Commission des États généraux étant essentiellement consultative, il restait à voir de quelle façon en disposerait le ministère de l'Éducation, qui compte pour environ 25 % du budget du Québec et qui se trouve de ce fait, avec le secteur de la santé, au cœur de l'objectif gouvernemental de déficit budgétaire zéro.

Peu après le Sommet national mais avant la publication du Rapport final de la Commission, la ministre de l'Éducation, M<sup>me</sup> Pauline Marois, annonce la création du Groupe de travail sur le financement des universités. Dans le contexte budgétaire que l'on sait, le nom même de ce *think tank* paraministériel laisse deviner que la modification éventuelle du mode de financement des universités devra nécessairement se traduire par une réduction de la contribution financière du gouvernement, qui compte pour environ 70 % du budget des universités.

L'AGEEFEP et la FAEUQEP ne s'y trompent pas devant le libellé d'un des points particuliers du mandat du Groupe de travail, qui se lit comme suit : «Y a-t-il lieu de changer les modalités et le niveau de financement des programmes de certificat et d'autres programmes courts, dont les données de performance montrent qu'ils conduisent relativement peu à la diplomation, encore moins à la diplomation de grade?» La forme interrogative n'est ici que rhétorique : quand on connaît l'objectif gouvernemental de déficit zéro et les préjugés récurrents à l'égard des programmes de certificat, il est clair que l'intention gouvernementale consiste à réduire le financement des certificats, qui ont traditionnellement été financés selon les mêmes principes que les autres programmes universitaires. Toute modification à la baisse du financement de ce type de programmes se traduirait soit par une réduction de l'offre de certificats, soit par des droits de scolarité plus élevés pour les adultes; dans les deux cas, l'accessibilité aux études universitaires, un principe de base que défend l'AGEEFEP, s'en trouverait réduite.

La FAEUQEP sonne donc le branle-bas de combat. Il lui faut faire vite, car le rapport du Groupe de travail est prévu pour le 31 mars 1997. En quelques semaines, la Fédération suscite la création de la Coalition pour la sauvegarde du financement des certificats universitaires (CSFCU), qui regroupe des associations étudiantes d'adultes mais aussi divers partenaires du monde universitaire, dont des syndicats de chargé-e-s de cours et d'employé-e-s de soutien, des associations de professionnels et des organismes spécialisés comme l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) et l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA). La Faculté de l'éducation permanente de l'U. de M. et les Services aux collectivités de l'UQAM adhèrent également à la Coalition. L'engagement de partenaires aussi hétéroclites s'explique essentiellement par les effets dramatiques qu'aurait le définancement sur l'ensemble des universités et plus particulièrement sur les francophones, les femmes, les gens de plus de 25 ans et les habitants des régions, toutes des catégories pour qui les certificats ont

constitué la voie privilégiée d'accès aux études universitaires. Les quelques chiffres suivants illustrent d'ailleurs l'importance du phénomène des certificats :

1. À l'automne 1990, les certificats comptaient pour 35,7 % de toute la clientèle de 1<sup>er</sup> cycle.

2. Dans l'ensemble des universités québécoises, 45,1 % des nouveaux inscrits en 1993-1994 ont opté pour un certificat, comparativement à 38 % pour un baccalauréat, 9,8 % pour un majeur et 7,8 % pour un mineur.

3. En 1994, 75,8 % des étudiant-e-s de 25 ans et plus inscrits au 1<sup>er</sup> cycle ont opté pour le régime des études à temps partiel.

4. Selon les données de 1988, tous âges confondus, l'espérance d'obtenir un baccalauréat n'était que de 18,3 % chez les francophones, 20,1 % chez les allophones et 34,4 % chez les anglophones.

5. Les femmes étaient titulaires de 65 % des certificats et diplômes courts décernés en 1991.

Entre autres initiatives de la Coalition, les étudiant-e-s adultes sont invités à expédier à leur député des cartes postales spécialement conçues pour l'occasion et qui dénoncent le projet gouvernemental. Les organismes membres de la Coalition sont également invités à intervenir auprès du Groupe de travail. L'AGEEFEP et la FAEUQEP sont évidemment du nombre et, dans le mémoire d'une vingtaine de pages qu'elles ont préparé pour l'occasion, elles ont bénéficié de la collaboration étroite du Bureau d'études et de développement (BEED) de la Faculté de l'éducation permanente.

Il faut rappeler ici que l'hypothèse sur la modification du mode de financement des certificats était basée essentiellement sur la présumée «faible diplomation» dans les programmes courts. Selon les statistiques gouvernementales, le pourcentage de diplomation des étudiant-e-s à temps partiel des certificats n'était que de 21,2 % dans l'ensemble des universités québécoises et de 39,3 % à l'Université de Montréal. À titre comparatif, toujours à l'U. de M., la diplomation atteignait 67,5 % dans les baccalauréats. L'écart semblait effectivement préoccupant. Il y avait cependant un hic, car le BEED disposait d'une étude de Mme Diane Lavallée démontrant que la diplomation dans les certificats est nettement sous-estimée et cela, pour la raison suivante : «Un taux unique de diplomation pour les programmes longs de premier cycle, soit 90 crédits et plus, ne veut rien dire, du moins à l'U. de M., où il faut isoler les programmes de doctorat de premier cycle des autres baccalauréats. Il faut de plus ventiler les programmes de baccalauréat en deux catégories : baccalauréats contingentés et baccalauréats non contingentés.»

Une fois cette ventilation effectuée, l'étude de Mme Lavallée donne les pourcentages de diplomation suivants pour la cohorte des nouveaux étudiant-e-s de 1988 lue à l'hiver 1994 :

Doctorats de premier cycle :	90,8 %
Baccalauréats contingentés :	65,7 %
Baccalauréats non contingentés :	39,8 %
Programmes de majeur :	40,2 %
Programmes de mineur :	28,7 %
Programmes de certificat :	44 %

Hormis les doctorats de premier cycle et les baccalauréats contingentés, c'est dans les programmes de certificat qu'on retrouve le pourcentage de diplomation le plus élevé! Ce pourcentage est en nette progression, car la lecture de la cohorte de la FEP de l'année 1990, lue en 1996, indique que le pourcentage de diplomation atteignait à ce moment 51,3 %.

Qui plus est, comme l'a noté la FEP, qui a elle aussi déposé un mémoire au Groupe de travail, la façon dont sont compilées les statistiques ne permet pas de déterminer le nombre d'étudiant-e-s des certificats qui obtiennent éventuellement un baccalauréat : «Il faudrait d'abord tenir compte dans les données de ceux qui détiennent déjà un baccalauréat. Les données émanant des fichiers tels que le fichier RECU ne tiennent pas compte des personnes qui terminent un baccalauréat ailleurs que dans l'institution d'origine (beaucoup d'étudiants cumulent des certificats de plus d'une université). Ces données ne tiennent pas compte non plus des transferts d'un programme de certificat à un programme de baccalauréat spécialisé avant la fin du certificat (par exemple, à l'Université de Montréal, un tel transfert est possible dans les certificats de Relations industrielles, de Droit, de Traduction ou de Criminologie vers le baccalauréat spécialisé correspondant). Enfin, l'étude doit porter sur une période de temps suffisamment longue pour laisser à l'étudiant le temps de terminer un baccalauréat à temps partiel.»

Les spécialistes du BEED, sans doute parmi les meilleurs en éducation des adultes au Québec, ont aussi relevé que le Groupe de travail sur le financement des universités faisait fausse route en ne considérant la diplomation que sous l'angle du type de programme, car bien d'autres variables entrent en cause, dont le régime d'étude, l'établissement, le secteur disciplinaire, l'âge, le sexe et la langue maternelle.

Dans son mémoire la FAEUQEP a d'ailleurs demandé à la Direction des affaires universitaires et de la recherche scientifique du ministère de l'Éducation d'étudier la diplomation à la lumière de toutes ces variables. La Fédération demandait également des études sur un certain nombre d'autres points :

1. Le cheminement éducatif à long terme — par exemple sur une période de 12 à 15 ans — des personnes qui ont entrepris des études universitaires dans des programmes de certificat.

2. Le bilan global de la contribution des programmes de certificat à la scolarisation des Québécois.

3. Les conséquences d'une formule de financement défavorable aux certificats sur l'accès aux études universitaires pour les plus de 25 ans, les femmes, les francophones, les populations des régions excentriques et les gens d'origine sociale modeste.

Avant de mettre en péril un secteur qui compte pour 35 % de la clientèle universitaire, a rappelé la Fédération, il importe que la discussion s'alimente à des données complètes et fiables. Celles-ci n'existaient d'ailleurs toujours pas en septembre de cette année.

Quoi qu'il en soit, la FAEUQEP a été du nombre très restreint d'organismes qui ont eu l'occasion de rencontrer le Groupe de travail pour faire valoir leurs points de vue. Combinée à la pression politique de la campagne des cartes postales, la démonstration de failles sérieuses dans l'argumentation gouvernementale a visiblement touché les membres du Groupe de travail. La ministre de l'Éducation espérait-elle que ce dernier lui fournirait des arguments pour justifier de nouvelles coupes dans les subventions gouvernementales? Si oui, elle a certainement été déçue. Dans le cas particulier du mode de financement des certificats, le rapport du Groupe de travail a en effet recommandé le statu quo «pour le moment» en invoquant la complexité de la formule de financement des universités et les effets imprévus qu'aurait sur les établissements le définancement des programmes courts.

Plus globalement, le Groupe de travail a posé le problème dans les termes suivants : «Il est irréaliste de penser que les universités pourront continuer à offrir les mêmes services, avec la même qualité, avec des ressources qui diminuent sans cesse.» Les chiffres donnent une crédibilité certaine à cette affirmation : en trois ans, les revenus généraux des universités sont passés de 1,9 milliard à 1,6 milliard de dollars, une baisse de près de 16 %; au cours de la même période, le réseau universitaire québécois a perdu 900 postes de professeur-e-s permanents, l'équivalent d'un établissement de la grandeur de l'UQAM, et les revenus par étudiant-e ne sont plus que de 9 908 \$ cette année, en baisse de 1 378 \$ par rapport à il y a trois ans.

## Proposition

Considérant que les travaux du Groupe de travail sur le financement des universités et les réactions qu'ils ont suscitées ont démontré l'imprécision des statistiques sur le taux de diplomation des étudiant-e-s à temps partiel dans les programmes de certificat;

considérant que tout jugement sur les programmes de certificat basé uniquement sur la diplomation n'a guère de valeur scientifique, car bien d'autres variables sont en cause, tels l'âge, la langue, le sexe, la région de résidence, l'établissement ou l'origine sociale;

considérant que toute évaluation du succès des adultes dans leurs études universitaires doit nécessairement porter sur une longue période, compte tenu du régime des études à temps partiel que choisissent la majorité d'entre eux et des nombreux événements qui peuvent forcer un adulte à interrompre ses études, quitte à les reprendre plus tard;

considérant que la remise en cause des programmes de certificat semble cyclique au Québec et que nous ne pouvons exclure de futures manifestations du phénomène;

considérant le poids des programmes de certificat dans le système universitaire québécois, soit plus de 30 % de la clientèle;

considérant que, 30 ans après la création des premiers certificats, il n'existe toujours pas l'ombre d'un bilan de ces programmes.

**Il est proposé que l'AGEEFEP réitère à la ministre de l'Éducation et à la Direction de la recherche scientifique du MEQ les trois demandes d'études que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a formulées au Groupe de travail sur le financement des universités, à savoir :**

- 1. Le cheminement scolaire à long terme, par exemple sur une période de 12 à 15 ans, des personnes qui ont entrepris des études universitaires dans des programmes de certificat.**
- 2. Le bilan global de la contribution des programmes de certificat à la scolarisation des Québécois-e-s.**
- 3. Les conséquences d'une formule de financement défavorable aux certificats sur l'accès aux études universitaires pour les plus de 25 ans, les francophones, les femmes, les populations des régions excentriques et les gens d'origine sociale modeste.**

## La politique de la formation continue

Le statu quo sur le financement des certificats étant assuré, du moins pour une période indéterminée, l'AGEEFEP a accueilli favorablement en juillet le projet d'une Politique de la formation continue. Même si M<sup>me</sup> Pauline Marois l'y a nommé à titre personnel, et non comme président de l'Association, M. Robert Martin faisait partie du groupe-conseil chargé de concevoir cette politique, en collaboration avec un deuxième groupe, composé celui-là de fonctionnaires du MEQ.

Si ce projet était entériné, la politique toucherait tous les ordres d'enseignement, mais privilégierait l'alphabétisation (quelque 900 000 Québécois-e-s sont considérés analphabètes fonctionnels) et la formation secondaire (en 1991, quatre Québécois-e-s sur dix n'avaient pas de diplôme de secondaire V).

L'université ne serait cependant pas oubliée. Comme principe général, il s'agirait d'«inciter les établissements d'enseignement supérieur à améliorer les services existants pour répondre aux besoins spécifiques d'accueil et d'aide des adultes, et leur rappeler l'importance de la gratuité des services complémentaires pour l'accès à la formation continue», ce qui constituerait une reconnaissance implicite du fait que le système actuel est loin d'être parfait.

Sur plusieurs points, la politique répondrait aux représentations qu'ont faites l'AGEEFEP et la FAEUQEP tout au long des États généraux sur l'éducation et au Groupe de travail sur le financement des universités.

1. L'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au Régime de l'aide financière aux étudiants.

2. L'affirmation du principe que «tout adulte a droit de faire appel au système d'éducation pour faire reconnaître ses acquis extrascolaires». Chaque établissement engagé en formation des adultes, incluant les universités, devrait se doter d'une politique de reconnaissance des acquis, ce qui mènerait à terme à un système national de reconnaissance des acquis. Le Ministère prévoirait un plan d'action sur trois ans, de 1998 à 2001, qui comporterait des amendements législatifs et réglementaires, la révision des allocations budgétaires et des règles de fonctionnement, la production d'instruments d'évaluation des acquis ainsi que des mécanismes de concertation multipartite.

3. L'extension de l'offre de cours à temps partiel selon des modalités et des horaires qui tiennent compte des contraintes professionnelles et familiales des adultes.

4. Le développement de l'enseignement à distance. Il y a quelques mois, le ministère de l'Éducation a créé un Comité de liaison en formation à distance qui cherchera à coordonner les activités des trois réseaux publics engagés dans ce

secteur d'activités — la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec, le Centre collégial de formation à distance et la Télé-université de l'Université du Québec — ainsi que le consortium CANAL et Télé-Québec, qui diffusent tous deux des cours universitaires. Tous ordres d'enseignement confondus, seulement 30 000 personnes suivent des cours à distance et il y a là un potentiel inexploité. Encore faudrait-il promouvoir la formation à distance, augmenter l'offre de cours et améliorer le taux de réussite, qui est beaucoup moins élevé que pour les cours suivis en classe.

5. La reconnaissance explicite que «les adultes doivent être en mesure de participer à l'évaluation de la pertinence et de la qualité des services prévus à leur intention». La politique irait même plus loin en affirmant que «la vie associative des adultes doit aussi être soutenue, car elle peut conduire à développer un sentiment d'appartenance qui contribue à la persévérance scolaire». Rappelons à ce propos que l'AGEEFEP a été et demeure une pionnière dans le monde étudiant adulte, où l'on ne dénombre encore qu'un petit nombre d'associations étudiantes.

6. L'allocation de fonds de recherche pour en savoir davantage sur des sujets comme «les styles d'apprentissage et les préférences cérébrales des adultes, le transfert des apprentissages, les environnements de formation, l'encadrement en formation à distance et l'évaluation des pratiques andragogiques». Au cours des quatre prochaines années, le Fonds concerté d'aide à la recherche (FCAR) serait invité à consacrer au moins 500 000 \$ par année «à des projets de recherche présentés dans le cadre d'un programme thématique sur la recherche-innovation en formation continue». D'autres programmes de recherche en pédagogie seraient également mis à contribution.

Si l'ensemble des mesures annoncées se traduisait concrètement au cours des prochaines années, nous serions en mesure d'affirmer que le système d'éducation des adultes à l'université aurait franchi de grands pas.

Les choses se sont révélées par la suite plus complexes. A-t-on été trop imprécis dans la formulation du mandat des concepteurs du projet de politique? A-t-on constaté trop tard que l'application des mesures proposées, surtout au secondaire et dans le monde de l'éducation populaire, requerrait une entente entre le MEQ, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et un certain nombre d'autres ministères à vocation économique, ce qui appellerait alors une politique «gouvernementale» et non une politique «ministérielle», tel que prévu initialement? S'est-on rendu compte de l'ampleur du programme proposé et de la difficulté à mener cette autre réforme au moment où d'autres pans entiers du système d'éducation vivent une période de bouleversement? Toujours est-il qu'à la Table nationale du suivi de la réforme de l'éducation, le 30 septembre — l'AGEEFEP et la FAEUQEP s'y trouvaient —, la ministre Pauline Marois a nettement ralenti le tempo en annonçant que l'adoption de la Politique de la formation continue s'effectuerait au plus tôt au printemps de 1998, non en février

de la même année tel qu'annoncé dans le projet. Entre-temps, ce dernier aura très probablement été amendé.

Parce que cette politique touchera beaucoup le secteur de la formation professionnelle et de la formation de la main-d'œuvre, M<sup>me</sup> Marois dit vouloir y associer tous les partenaires du marché du travail. Il y aurait par ailleurs d'importantes divergences de statistiques quant à l'ampleur du problème de l'analphabétisme au Québec. De même, avant d'aller plus avant dans une politique globale sur la reconnaissance des acquis expérimentiels, la ministre souhaite disposer d'un bilan complet sur le coût des expériences passées, leurs résultats ainsi que les moyens d'instaurer un régime efficace.

Dans le dossier particulier de l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel au Régime de l'aide financière, M<sup>me</sup> Marois a confirmé à cette occasion le propos d'une lettre qu'elle avait adressée quelques semaines plus tôt au doyen de la FEP, à savoir que le Ministère n'a pas d'argent pour appliquer une telle mesure. Nous ne pouvons d'aucune façon accepter cette décision, qui contredit l'orientation du Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation. De plus, le rapport MacDonald sur la réforme de l'aide financière a confirmé il y a quelques années que les étudiant-e-s à temps partiel contribuent environ six millions de dollars par année au régime à raison de 25 \$ par cours. Or, parce que l'aide financière consisterait uniquement en prêts et non en bourses, le même document a estimé à quatre millions de dollars par année le coût de l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel. Il s'agit donc d'une injustice criante que nous devons continuer à dénoncer.

Globalement, M<sup>me</sup> Marois souhaite donc un approfondissement de la réflexion de façon à concevoir une politique gouvernementale plus solide. Des consultations à ce sujet auront lieu au début de 1998.

Dans le monde de l'éducation des adultes, où l'on avait eu vent depuis quelques jours des hésitations de la ministre, ce nouveau délai a eu l'effet d'une douche froide. D'aucuns, malgré les dénégations ministérielles, considèrent même qu'il s'agit ni plus ni moins d'une façon de «tabletter» le projet. D'une part, la collaboration interministérielle requise pour concevoir une politique gouvernementale est toujours chose périlleuse si bien qu'on doute qu'il soit possible de ficeler un projet cohérent d'ici le printemps; d'autre part, il est fort probable que des élections soient déclenchées dans moins d'un an, ce qui laisserait évidemment en suspens tous les projets gouvernementaux. Avec un nouveau gouvernement et, possiblement, un nouveau ministre de l'Éducation, autant dire qu'il faudrait reprendre toute l'opération à zéro, ce qui retarderait d'au moins quelques années l'adoption d'une Politique de la formation continue.

Dans les jours suivant l'annonce de la ministre, les intervenant-e-s en éducation des adultes de tous les ordres d'enseignement, dont plusieurs sont représentés à l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), réfléchissaient aux moyens

d'action pour éviter que l'adoption de la politique soit remise *sine die*. Par l'intermédiaire de la FAEUQEP, l'AGEEFEP est présente à l'ICEA et elle ne peut certainement pas se permettre de demeurer les bras croisés, surtout si un mouvement commun de protestation se met en branle. Autant l'annonce d'un projet de Politique de la formation continue constituait un signal clair de la volonté de sortir l'éducation des adultes de la marginalité, autant les hésitations à adopter une telle politique donnent le signal contraire. Cela, l'AGEEFEP ne peut l'accepter.

## Propositions

### Proposition 1

Considérant que l'AGEEFEP réclame depuis plusieurs années l'admissibilité au Régime de l'aide financière, sous forme de prêts, des étudiant-e-s à temps partiel inscrits à six crédits de cours ou plus;

considérant que le principe de l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel à l'aide financière est acquis depuis la hausse des droits de scolarité de 1989, mais que tous les gouvernements depuis cette époque en ont suspendu l'application en invoquant des raisons budgétaires;

considérant que le Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation a recommandé l'admissibilité au Régime de l'aide financière des étudiant-e-s à temps partiel des universités;

considérant que le Rapport MacDonald avait lui aussi formulé une recommandation similaire en rappelant que les étudiant-e-s à temps partiel contribuent six millions par année au Régime, soit 25 \$ par cours, et que leur admissibilité coûterait quatre millions;

considérant que la contribution financière obligatoire des étudiant-e-s à temps partiel au Régime de l'aide financière sans droit d'en tirer le moindre bénéfice constitue une injustice criante;

considérant que la ministre de l'Éducation a réitéré récemment que son Ministère n'entend pas corriger cette injustice en invoquant des raisons budgétaires.

**Il est proposé que l'AGEEFEP utilise tous les moyens dont elle dispose pour infléchir le refus du ministère de l'Éducation d'ouvrir le Régime de l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel qui ont six crédits de cours ou plus et qu'elle s'associe à tout groupe ou mouvement qui endosse cette revendication.**

**Proposition 2**

Considérant que le projet de Politique sur la formation continue soumis à la ministre de l'Éducation préconise un train de mesures qui contribueraient à rendre le régime d'éducation des adultes plus équitable et plus efficace, notamment l'accès à l'aide financière pour les étudiant-e-s à temps partiel, les équivalences de cours, la reconnaissance des acquis expérimentiels, la participation plus étroite des adultes à la définition des politiques qui les concernent et le droit des adultes à se regrouper dans des associations étudiantes autonomes;

considérant que l'adoption d'une Politique sur la formation continue a été repoussée de plusieurs mois, et peut-être même *sine die*;

**Il est proposé que l'AGEEFEP utilise tous les moyens à sa disposition pour inciter le ministère de l'Éducation et le gouvernement du Québec à adopter dans les meilleurs délais une Politique sur la formation continue, et qu'elle s'associe à tout groupe qui aurait le même objectif.**

## La rationalisation du réseau universitaire

Surtout au primaire et au secondaire, mais aussi au collégial et à l'université malgré quelques ratés et attermolements, la dernière année a donc été marquée par une volonté gouvernementale très nette de mener à terme une importante réforme du système d'éducation. Celle-ci se heurte cependant à une contrainte majeure : l'objectif de déficit budgétaire zéro et, en conséquence, la réduction du financement public des établissements d'enseignement.

Pour ce qui est des universités, on aura eu beau couper dans le gras, envoyer à la retraite prématurée des milliers d'employé-e-s qui avaient atteint le sommet de leur échelle salariale et tenter de «faire plus avec moins», pour utiliser un cliché bien connu, le bilan financier demeure dans le rouge. Le Groupe de travail sur le financement des universités a d'ailleurs rappelé que les universités n'ont absorbé que 50 % des coupes budgétaires des trois dernières années; l'autre tranche de 50 % a tout simplement gonflé le déficit accumulé des établissements. Ce déficit atteignait 188 millions de dollars pour l'année 1996-1997. La situation est particulièrement difficile à l'Université de Montréal, où le déficit est passé de 20 à 50 millions, et on prévoit qu'il approchera les 80 millions en 1998-1999.

Le retour à l'équilibre budgétaire suppose donc une réorganisation, une rationalisation majeure du système universitaire. Sous l'égide de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), c'est la tâche à laquelle s'affaire la Commission des universités sur les programmes depuis un an et elle prévoit poursuivre ses travaux jusqu'à la fin de 1998.

Partage des spécialités entre les universités, alliance entre universités pour offrir conjointement certaines disciplines, abandon de programmes devenus caducs, voire transfert de programmes au collégial, telles sont quelques-unes des hypothèses de travail de la Commission. La tâche n'est pas simple, comme le notait le numéro de septembre de *Cité éducative* : «Si les principes relèvent à la limite du sens commun, leur articulation concrète sera fort délicate. Des mesures comme le partage des spécialités, la meilleure concentration des ressources et l'abandon de programmes, cela signifie un bien grand dérangement pour un grand nombre de personnes, tantôt des abolitions de postes et des mises à la retraite anticipée, tantôt un changement d'environnement de travail, voire d'université. Qui renoncera à quoi? Voilà qui mettra à rude épreuve la capacité de concertation des universités, étant entendu que si la pression au changement est très forte, chaque établissement conservera une très large autonomie dans l'application des mesures qui seront arrêtées.»

Pour l'instant, il est impossible de prévoir dans quelle mesure cette opération de rationalisation touchera le secteur des certificats, car ces derniers ne constituent certainement pas une priorité dans le calendrier de travail de la Commission. L'incertitude est d'autant plus grande que la ministre de l'Éducation, M<sup>me</sup> Pauline Marois, a fait part à quelques reprises de son insatisfaction quant à la lenteur des

travaux de la Commission et de son scepticisme sur l'ampleur des mesures qui découleront de ses travaux. Le message est évident : si les mesures que proposera la Commission de la CREPUQ ne sont pas suffisantes, la ministre prendra ses propres moyens pour atteindre les objectifs financiers du gouvernement.

### Les équivalences de cours

En sus de la rationalisation des programmes et des activités des universités, la Commission de la CREPUQ s'attaquera à un certain nombre de problèmes, dont un qui intéresse particulièrement l'AGEEFEP : les équivalences de cours. Dans un document de la Commission d'avril dernier, on lisait en effet : «Parents et étudiants s'étonnent, souvent avec raison, qu'une année d'étude dans une université n'obtienne aucune ou peu de reconnaissance par équivalence en cas de transfert dans une autre université dans le même secteur d'étude.»

Le numéro de septembre de *Cité éducative* notait à ce propos :

«L'AGEEFEP n'est pas étrangère à l'inscription des équivalences de cours dans le plan de travail de la Commission. Pendant au moins deux ans, l'Association a mené une longue, acrimonieuse et coûteuse (plus de 40 000 \$) bataille judiciaire contre le refus de l'Université du Québec à Montréal d'accorder des équivalences de cours à des étudiant-e-s du Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente. C'est même à cette occasion qu'elle a créé le Fonds de défense juridique, auquel les membres cotisent toujours une somme de 1 \$ par trimestre.

L'affaire a eu un retentissement certain dans le petit monde universitaire, d'autant plus que la fin des démêlées judiciaires, qui avaient laissé le problème entier, a quasi coïncidé avec les États généraux sur l'éducation, où l'AGEEFEP a fort bien réussi à porter le débat. Le Rapport final des États généraux a d'ailleurs reconnu la réalité de ce problème. De plus, dans les jours suivant la présentation de son mémoire aux États généraux, l'AGEEFEP recevait une lettre du président de la CREPUQ, M. Pierre Reid, qui convenait lui aussi de la pertinence de se pencher sur cette question.

Si l'on ignore quelles mesures concrètes proposera la CREPUQ à ce chapitre, il y a tout lieu d'être optimiste quant au déblocage éventuel du dossier. Tout récemment, la directrice générale de la CREPUQ a confirmé la volonté d'agir de cet organisme. La pression du ministère de l'Éducation n'est sans doute pas étrangère à cette intention. Le 30 septembre, la ministre Pauline Marois a indiqué que la mobilité des étudiant-e-s entre les universités, c'est-à-dire les équivalences de cours, constituerait l'un des volets de la future politique sur les universités. Voilà un cas où l'action de l'AGEEFEP finira par porter des fruits.

## La politique sur les universités

Comme nous venons d'y faire allusion, le ministère de l'Éducation a également dans son calendrier de travail un projet de Politique sur les universités qui fera l'objet d'une consultation publique à compter du mois de novembre. Selon le peu qu'on en sait jusqu'à maintenant, la politique cherchera essentiellement à définir la mission des universités et elle portera en particulier sur les points suivants :

— L'accessibilité aux études universitaires et la réussite (entendue ici dans le sens de « diplomation ») dans des délais raisonnables.

— La qualité de la formation et l'encadrement des professeur-e-s et chargé-e-s de cours. Il s'agira de la partie la plus développée de la politique.

— Les nouvelles conditions de la recherche et le partenariat avec les entreprises. Il y aura insistance sur la dimension éthique.

— La concertation interuniversitaire, à laquelle s'affaire la Commission de rationalisation des programmes et des activités universitaires de la (CREPUQ) et dont il est question dans le chapitre antérieur. C'est dans cette section qu'on parlera d'équivalences de cours.

Il va de soi que l'AGEEFEP et la FAEUQEP participeront étroitement à ce nouveau débat et qu'elles défendront les mêmes principes qu'à toutes les tribunes qui ont pris le relais des États généraux.

## L'Université de Montréal et la FEP

La rationalisation des programmes et des activités de l'ensemble du réseau universitaire suppose évidemment que chaque établissement se livre simultanément à un exercice similaire. L'Université de Montréal s'affaire à cette tâche depuis quelques années déjà. On devine l'ampleur du défi quand on sait que le redressement budgétaire requis est de l'ordre de 60 millions de dollars, principalement par une réduction de dépenses mais également par une augmentation de revenus.

En raison même de l'ordre de grandeur du redressement visé, la stratégie habituelle de pratiquer des coupes horizontales dans l'ensemble des unités administratives et académiques n'est plus applicable. Il s'agira plutôt de procéder à des regroupements d'unités à l'intérieur même de l'établissement, de multiplier les partages de responsabilités avec d'autres universités et même, dans un certain nombre de cas, d'abandonner des disciplines et des programmes considérés moins cruciaux pour la réalisation de la mission de l'U. de M. Toutes les hypothèses sont sur la table, y inclus l'abolition de départements, voire de facultés entières.

Le congrès régulier de l'Association tenu en novembre 1996 a été saisi de cette question. Au cours de la dernière année, le Comité de la planification de l'Université a pris le relais du Groupe de réflexion sur les priorités institutionnelles (GREPI), mais il s'agit essentiellement de la poursuite du même processus. Bien malin serait celui ou celle qui pourrait prédire aujourd'hui quel en sera précisément l'aboutissement. Sans doute en saura-t-on davantage au cours de la prochaine année.

Si l'établissement a réitéré fermement son engagement à l'égard de la formation continue et de l'éducation permanente, l'une des composantes de sa mission, la forme précise que prendra cet engagement demeure incertaine. Compte tenu des réflexions en cours sur la «restructuration départementale et facultaire», nous ne pouvons exclure a priori le démantèlement éventuel de la Faculté de l'éducation permanente et le transfert aux autres facultés des activités de formation continue.

Dans ses représentations au GREPI et à toutes les tribunes qui lui sont offertes, l'AGEEFEP a invariablement indiqué sa préférence pour la concentration des activités d'éducation permanente dans une faculté comme la FEP, qui offre l'avantage d'avoir acquis au fil des ans une connaissance profonde des besoins éducatifs des adultes, d'avoir en quelque sorte développé une culture de l'éducation permanente. Autre argument de poids : la FEP est très rentable puisqu'elle procure annuellement à l'Université des revenus nets de l'ordre de 15 millions de dollars. De plus, les statistiques indiquent que, comparativement aux adultes des autres universités, les étudiant-e-s de la FEP semblent afficher une plus grande persévérance dans les études.

Cela dit, dans l'hypothèse où le Comité de la planification en arriverait à la conclusion que la restructuration de l'Université passe par le démantèlement de la FEP, toute réforme devrait respecter les exigences suivantes :

1. Une offre diversifiée de programmes de certificat adaptés aux exigences du marché du travail.
2. Une offre de cours en soirée et la fin de semaine.
3. Un ensemble de conditions d'admission souples, qui reconnaissent toute combinaison d'études et d'expériences de travail équivalente aux conditions normales d'admission.
4. Le maintien, sous une forme ou sous une autre, d'une direction générale de la formation continue et d'une équipe de professionnels spécialisés jouissant du droit d'être représentés dans toutes les instances de l'Université.
5. La reconnaissance du caractère distinct de la formation continue et du droit de cette clientèle à être représentée par une association étudiante

accréditée, reconnue officiellement et présente dans toutes les instances universitaires où les étudiantes et les étudiants sont représentés.

6. La participation étroite des étudiant-e-s et du personnel de la FEP à tout le processus de réforme.

À l'heure présente, ces exigences nous semblent n'avoir rien perdu de leur pertinence. Elles ont par ailleurs fait l'objet d'une résolution du congrès régulier de novembre 1996 et elles font donc toujours partie du mandat de l'Association.

### **Une École d'été et des DESS**

Comme nous l'avons noté antérieurement, le redressement financier de 60 millions de dollars s'opérera principalement par une réduction des dépenses mais également par une augmentation des revenus. Dans ce dernier cas, quelle que soit la structure retenue, la formation continue sera mise à contribution. En cette matière, le GREPI a fixé un objectif ambitieux : trois millions de recettes nettes supplémentaires par année.

À moins que la stratégie ne change en cours de route, cet apport d'argent neuf proviendrait essentiellement de deux sources : une offre accrue de programmes menant à des «diplôme d'études supérieures spécialisées» (DESS), qui sont des certificats de deuxième cycle, ainsi que la création d'une École d'été. Cette dernière serait sous la responsabilité directe de la Faculté de l'éducation permanente, qui offre déjà bon nombre de cours pendant la saison estivale. En collaboration avec les facultés spécialisées et la Faculté des études supérieures, la FEP jouerait également un rôle dans le développement des DESS, mais ce rôle n'est pas défini de façon précise.

Dès le départ — et elle n'a pas changé d'idée —, l'AGEEFEP a fait preuve de scepticisme quant à l'ampleur que pourrait prendre l'École d'été. En principe, l'idée de faire fonctionner l'université pendant toute l'année n'est certainement pas dénuée de bon sens — la FEP offre d'ailleurs elle-même bon nombre de cours pendant la période estivale —, mais l'exemple du succès de cette formule dans un certain nombre d'universités ontariennes n'est guère convaincant quand on considère l'importance des bassins de clientèle auxquels s'alimentent les réseaux francophone et anglophone.

Pour ce qui est des DESS, il faut rappeler qu'un certain nombre de facultés offrent déjà ce type de programmes, mais qu'ils ont connu jusqu'à maintenant un succès mitigé. Une plus grande offre de programmes dans les facultés suffira-t-elle à attirer cinq pour cent des personnes qui détiennent déjà un diplôme de premier cycle de l'U. de M., l'objectif qu'a fixé initialement le GREPI? Là aussi, les sceptiques ont quelques motifs d'en douter, dont les suivants :

— Aucun leader n'est spécifiquement désigné pour piloter le dossier, qui serait mené conjointement par la FEP, la Faculté des études supérieures et les facultés spécialisées selon une formule encore imprécisée. Or, la clientèle des DESS est essentiellement constituée d'adultes et, si on fait exception de la Faculté de l'éducation permanente, la culture de l'U. de M. en éducation des adultes est embryonnaire et fragile.

— Notamment pour assurer le caractère multidisciplinaire des programmes, le développement des DESS suppose la collaboration étroite entre plusieurs facultés. Cela non plus ne fait guère partie de la culture de l'établissement, comme peut en témoigner la FEP, dont tous les certificats de 1<sup>er</sup> cycle créés au cours des dernières années sont multidisciplinaires et ont donc fait appel à la collaboration de plusieurs facultés. Cette collaboration est loin d'être spontanée; même que, à la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle et à la Commission des études, on ne compte plus les obstacles qu'ont dressés diverses facultés pour mettre des bâtons dans les roues des projets de développement de la FEP. Suffira-t-il d'un mot d'ordre, de si haut soit-il lancé, pour annihiler les vieux réflexes des chasses gardées facultaires?

À cela, il faut ajouter un élément contextuel qui comporte lui aussi une bonne part d'incertitude : la fluctuation de la clientèle des adultes. Comme tendance générale, on observe au Québec deux phénomènes contradictoires : alors que l'émergence d'une société dite du savoir augmente les besoins de perfectionnement professionnel et de mise à jour des connaissances, tous les ordres d'enseignement affichent depuis une dizaine d'années une baisse lente mais continue de la clientèle des adultes. Même si elle a jusqu'à maintenant limité les dégâts, la FEP n'a pas échappé à cette tendance comme nous le verrons notamment au moment d'étudier les états financiers et les prévisions budgétaires de l'Association. Or, financièrement parlant, l'Université n'arriverait à rien si elle perdait dans ses certificats de 1<sup>er</sup> cycle ce qu'elle gagnera éventuellement dans les DESS et l'École d'été.

Même si l'on dit rarement les choses aussi crûment dans le monde universitaire, le maintien, voire l'accroissement du nombre d'étudiant-e-s dans les certificats de la FEP, passe nécessairement par une augmentation de sa part de marché dans l'ensemble du bassin de la clientèle universitaire d'adultes. La nature des besoins de formation évoluant sans cesse, cela suppose que la Faculté crée régulièrement de nouveaux programmes pour remplacer ceux qui sont devenus désuets et qui ont perdu leur force d'attraction. Juste avant de prendre sa retraite en mai dernier, l'ancien doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, notait à ce propos que si la Faculté n'avait pas créé de nouveaux programmes dans la dernière décennie, sa clientèle aurait diminué de moitié.

C'est sous cet éclairage que nous faisons la constatation suivante : pour la première fois au cours des dernières années, la FEP n'offrait aucun nouveau programme de certificat à la rentrée de septembre. Cela est vraisemblablement

attribuable à l'incertitude quant au sort qui sera dévolu à la Faculté au terme de la réflexion institutionnelle sur la reconfiguration facultaire et départementale. Cet attentisme ne saurait cependant durer, car toute réduction significative de la clientèle de la FEP se traduirait inévitablement par une diminution du poids politique de l'éducation permanente dans l'établissement. Sans doute est-il de notre devoir de le rappeler aux autorités compétentes.

Par contre, la nomination d'une nouvelle responsable des activités hors campus de la FEP a donné rapidement d'excellents résultats. Là où elle est déjà présente, la Faculté semble vouloir accroître ses activités, mais elle s'implante aussi dans des villes d'où elle était jusqu'à maintenant absente, notamment à Longueuil, où l'Université de Sherbrooke est solidement enracinée et livre à la FEP une féroce concurrence.

L'AGEEFEP ne peut évidemment qu'appuyer cette récente offensive, elle qui a n'a cessé de dénoncer le moratoire qui a gelé tout développement des hors campus pendant quelques années. Cette question est même cruciale pour la FEP quand on sait qu'il y a décroissance continue de la clientèle sur le campus de l'U. de M. depuis quelques années et que seuls les hors campus ainsi que l'enseignement à distance ont permis à la Faculté de maintenir sa part de marché.

De plus, il faut rappeler que les travaux de la Commission de la CREPUQ sur la rationalisation des programmes et des activités universitaires modifieront éventuellement les règles du partage territorial entre les établissements universitaires. Chaque établissement a donc intérêt à occuper le plus de terrain possible avant que ne débutent d'éventuelles négociations à ce propos.

### **Des atouts en main et quelques autres à portée de la main**

Le congrès régulier de l'an dernier a par ailleurs été saisi d'un document intitulé *Pour une Sous-commission de la formation continue et un Centre de services de la formation continue* sur lequel il est nécessaire de revenir, car il demeure d'actualité dans le processus de redéfinition de l'Université de Montréal.

Dans ce document, l'AGEEFEP propose ni plus ni moins un plan de développement «qui tirerait profit de tous les atouts dont bénéficie déjà l'établissement en formation continue, et qui en ajouterait quelques autres, à portée de la main et peu coûteux, afin de rendre l'Université de Montréal encore plus attirante pour les adultes».

Tous les secteurs de l'U. de M. ne sont certes pas indéfectiblement convertis à l'éducation permanente et à la formation continue, mais il reste que la FEP a créé au fil des ans une culture de l'éducation des adultes qui constitue un atout évident. Cette culture, le document la définit ainsi : «Une culture est chose complexe et elle tient, selon nous, dans une disposition psychologique diffuse qui

imprègne l'ensemble des activités quotidiennes d'une organisation, une sensibilité et une compréhension intrinsèque des besoins des personnes et des façons d'y répondre. Cela va d'une lecture fine des grandes tendances sociales qui modifient perpétuellement les exigences du marché du travail jusqu'à la conception de programmes centrés sur les besoins nouveaux en passant par l'accueil des étudiantes et des étudiants, des services de conseil professionnel, des modalités souples d'admission, une offre de cours selon des horaires particuliers et un climat d'étude fondé sur la confiance et la collaboration entre les étudiant-e-s et l'enseignant-e.» Les dirigeant-e-s de la Faculté, les chercheurs du Bureau d'études et de développement, les responsables et leurs adjoint-e-s ainsi que l'AGEEFEP sont tous, chacun à leur façon, des artisans de cette culture.

De façon pratico-pratique, la FEP repose sur une base solide comme l'indiquent les faits suivants :

— La Faculté compte toujours plus de 8 000 étudiant-e-s actifs et elle décerne annuellement entre 500 et 600 baccalauréats.

— La trentaine de programmes de certificat qu'offre la Faculté ont été révisés ces dernières années selon une procédure qui ne laisse aucun doute sur le sérieux de l'opération.

— Les étudiant-e-s de la FEP, comme nous l'avons vu précédemment, affichent un taux de persévérance dans les études qui se compare avantageusement à celui des autres programmes de l'U. de M. et à celui des adultes dans les autres universités.

— La FEP est très rentable, car elle rapporte annuellement à l'Université des revenus nets d'environ 15 millions de dollars.

— Un peu partout dans le monde universitaire, on plaide pour la multidisciplinarité comme solution à la trop grande spécialisation des programmes de 1<sup>er</sup> cycle. La FEP est rompue à cette pratique, elle dont tous les programmes conçus ces dernières années sont multidisciplinaires et ont requis la participation d'autres facultés et départements.

Comme l'AGEEFEP le réclame depuis plusieurs années, en vain jusqu'à maintenant, l'offre de baccalauréats avec appellation pour les étudiant-e-s qui ont obtenu trois certificats dans un même champ disciplinaire constituerait une mesure très peu coûteuse qui ajouterait un atout à la FEP. Une politique crédible de reconnaissance des acquis expérimentiels doit également être considérée comme une pièce maîtresse dans tout régime d'éducation des adultes. En raison de l'importance qu'elles revêtent dans l'histoire de l'Association, ces deux questions seront traitées plus abondamment dans la prochaine section intitulée *Quelques dossiers difficiles*.

### **Une Sous-commission de la formation continue et un mandat élargi pour la FEP**

L'une des clés du plan de développement de la FEP proposé par l'AGEEFEP consisterait à créer une Sous-commission de la formation continue, qui serait le pendant de la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle pour tout ce qui concerne les programmes et les politiques d'éducation permanente et de formation continue. Cette Sous-commission de la formation continue (SCFC) serait évidemment sous la juridiction de la Commission des études, l'instance suprême de l'Université dans les questions académiques.

Pourquoi créer une SCFC? D'abord pour remédier à l'absence de leadership en formation continue, un problème, comme nous l'avons vu antérieurement, que laisse entier la formule d'une coopération volontaire FEP-Faculté des études supérieures-autres facultés qu'a semblé privilégier jusqu'à maintenant la direction de l'Université. Pour peu que le vice-rectorat à l'enseignement en assume la présidence, la SCFC jouirait de l'autorité nécessaire pour vaincre les résistances des diverses unités académiques à collaborer à la création de programmes de formation continue, qu'il s'agisse des DESS ou des certificats et des programmes courts de 1<sup>er</sup> cycle. C'est également la SCFC qui déterminerait la répartition des revenus entre les facultés participantes et s'assurerait de l'affectation des professeur-e-s requis.

Dans la même veine, l'AGEEFEP considère qu'il serait nécessaire d'amender la mission de la FEP, qui se limite strictement au 1<sup>er</sup> cycle, pour lui permettre d'offrir elle-même des DESS lorsque les autres facultés ne voudront ou ne pourront le faire. Une telle modification de la mission de la FEP nous semble tout à fait compatible avec son mandat général de «suppléance» aux autres facultés». Cette voie nous semble également utile dans l'hypothèse où l'on créerait des DESS dans les champs disciplinaires qui relèvent principalement de la FEP. C'est le cas de plusieurs programmes, notamment ceux de toxicomanies, de créativité, de gérontologie et d'animation. Il est également probable que l'engagement de la FEP dans les études supérieures contribuerait à un meilleur équilibre politique dans ses relations avec les autres facultés.

### **Des services aux étudiants adaptés aux adultes**

Enfin, si la qualité des programmes, des enseignant-e-s et de l'encadrement constitue le principal facteur d'attraction d'un établissement, des services aux étudiants adaptés aux besoins de la population adulte peuvent également représenter un avantage comparatif significatif. Sur ce plan, après plus de dix ans de revendication, les perspectives d'une réforme des Services aux étudiants sont meilleures qu'elles ne l'ont jamais été dans le passé. Cette question sera cependant traitée plus loin dans notre ordre du jour.

## Proposition

Considérant que des réflexions sont en cours qui entraîneront une restructuration de l'Université de Montréal;

considérant que, au chapitre de la formation continue, l'U. de M. s'est fixé des objectifs ambitieux, jusqu'à trois millions de revenus supplémentaires nets par année;

considérant que les projets de création de programmes menant à la création de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) et d'une École d'été sous la juridiction de la Faculté de l'éducation permanente sont tout à fait valables, mais qu'ils ne suffiront pas à eux seuls à atteindre l'objectif financier de l'établissement en formation continue;

considérant que la base de la formation continue à l'U. de M. se trouve dans les certificats de 1<sup>er</sup> cycle de la FEP, qui accueille toujours plus de 8 000 étudiant-e-s pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver;

considérant que le maintien et a *fortiori* l'augmentation de la part de marché de la FEP passent par l'innovation, c'est-à-dire la création de programmes qui répondent aux exigences nouvelles du marché du travail, ainsi que par le développement des activités hors campus;

**Il est proposé :**

- 1. Que l'AGEEFEP appuie les projets de création de programmes menant à des diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) et de mise sur pied d'une École d'été sous la juridiction de la Faculté de l'éducation permanente.**
- 2. Que l'AGEEFEP insiste auprès de la Faculté de l'éducation permanente pour qu'elle réactive le mécanisme de création de programmes de façon à offrir un ou plusieurs nouveaux certificats de 1<sup>er</sup> cycle en septembre 1998.**
- 3. Que l'AGEEFEP appuie la récente offensive de la FEP dans le développement de ses activités hors campus et qu'elle l'invite même à l'accentuer.**

# **Affaires académiques**

**7<sup>e</sup> congrès biennal**

**Novembre 1997**

## Quelques dossiers difficiles

Dans les nombreux dossiers que traite l'Association, il y en a deux — le baccalauréat avec appellation ainsi que la reconnaissance des acquis expérientiels et scolaires — qui sont débattus depuis de nombreuses années, mais qui tardent à débloquer. Un troisième — l'évaluation de l'enseignement et des enseignants — s'est inscrit plus récemment dans nos préoccupations, mais, faute de temps, il n'a pu être traité au cours du dernier mandat. Dans les trois cas, il y a donc lieu de faire le point.

### Le baccalauréat avec appellation

Dans l'histoire de l'AGEEFEP, le baccalauréat avec appellation (BACCAP) constitue probablement la plus grande frustration et cela, pour les raisons suivantes : ce type de diplôme, que l'Association revendique depuis plus de 10 ans, existe déjà à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'Université du Québec à Montréal si bien que sa légitimité académique est avérée; de surcroît, la création de BACCAP ne coûterait rien et constituerait un avantage comparatif supplémentaire pour l'Université de Montréal et la FEP. Enfin, la possibilité d'obtenir un baccalauréat portant une appellation pour les étudiant-e-s qui ont réussi trois certificats dans un même champ disciplinaire est une question de justice, car un tel diplôme refléterait plus fidèlement la nature des études effectuées et, dans le marché du travail, aurait probablement plus de poids que les baccalauréat ès-arts ou ès-sciences qui couronnent le cumul de trois certificats.

Dans ces conditions, comment se fait-il que le BACCAP n'existe toujours pas? Essentiellement pour des raisons politiques et par manque de leadership de la direction de l'Université. Ceux et celles qui ont participé à l'un des précédents congrès de l'AGEEFEP savent que, dès le milieu des années quatre-vingts, la Sous-commission du 1<sup>er</sup> cycle avait convenu du bien-fondé des BACCAP. Craignant la popularité de ce type de baccalauréat et l'attrait qu'il pourrait exercer sur sa propre clientèle, une puissante faculté, qui dispose de nombreux sièges à la Commission des études, a fait en sorte que cette dernière tablette le projet.

Plus récemment, dans les années quatre-vingt dix, l'AGEEFEP est venue à un cheveu de conclure avec la direction de l'U. de M. une entente portant sur plusieurs de ses dossiers litigieux, dont le BACCAP. Contre toute attente et à la onzième heure, la direction de l'Université a retiré ses billes, car il lui aurait sans doute fallu forcer quelque peu la main des facultés récalcitrantes. L'Association a interprété cet épisode comme un manque de leadership. Depuis, le dossier est au point mort.

Combinées à la nomination d'un doyen dont on nous a assurés qu'il jouit d'une écoute attentive au rectorat, la restructuration en cours de l'Université et la réaffirmation de sa mission en formation continue nous permettront-elles de remettre le dossier à l'ordre du jour? Il faut l'espérer. De toutes façons, nous devons explorer toutes les possibilités, si nombreuses qu'aient été les tentatives antérieures infructueuses.

**Proposition**

Considérant que l'AGEEFEP revendique depuis plusieurs années la création de baccalauréats avec appellation (BACCAP) à la Faculté de l'éducation permanente, un type de diplôme qui existe dans d'autres établissements;

considérant que l'AGEEFEP, à deux reprises dans le passé, est venue bien près d'obtenir gain de cause, mais que les deux projets ont finalement avorté pour des raisons politiques;

considérant que la création de baccalauréats avec appellation coûterait peu et ajouterait un avantage concurrentiel à l'Université de Montréal et à la FEP;

considérant que la restructuration prévue de l'Université de Montréal ainsi que la venue à la FEP d'un nouveau doyen créent une dynamique favorable au changement.

**Il est proposé que l'AGEEFEP mène une nouvelle offensive afin que la Faculté de l'éducation permanente crée des baccalauréats avec appellation.**

## La reconnaissance des acquis expérimentiels

Pendant de nombreuses années, l'AGEEFEP a réclamé l'adoption d'une politique de la reconnaissance des acquis expérimentiels. Ce fut en vain pendant très longtemps. Après plus d'un an et demi de discussions, un comité ad hoc composé d'étudiants et de professionnels de la Faculté a accouché d'une expérience-pilote qui s'est échelonné sur une période de deux ans se terminant l'été dernier. Le but de la présente consiste à dresser le bilan de cette expérience, qui nous semble riche d'enseignements.

Au Québec comme ailleurs dans le monde, la reconnaissance des acquis expérimentiels se heurte à d'importantes réticences institutionnelles. Cette réserve est compréhensible — ce qui ne signifie pas qu'on doive s'y soumettre —, car l'école a pris une telle importance dans notre société que la quasi-totalité des gens, incluant les enseignant-e-s et les autres professionnel-le-s de l'éducation, ont une conception erronée de l'épistémologie de la connaissance. Celle-ci est en effet conçue comme un ensemble d'éléments d'information totalement stables et cohérents qui doivent obligatoirement être transmis dans un lieu fermé — la classe — par une personne qui parle à d'autres personnes qui écoutent. La relative marginalité de l'école alternative ainsi que l'hégémonie du cours magistral comme modèle pédagogique quasi unique dans tous les ordres d'enseignement témoignent de la prévalence de cette théorie épistémologique. Il en découle logiquement ceci : l'école souffre pour ainsi dire de la mentalité qu'elle seule possède le savoir et peut le transmettre; ceux qui ne viennent pas la consulter sont excommuniés. De là la difficulté pour l'école d'estampiller des savoirs acquis hors de son giron.

Ce qui précède constitue à notre sens le nœud culturel qui, ici comme ailleurs, freine le développement de la reconnaissance des acquis. Or, parce qu'il se situe au sommet de la pyramide du système d'éducation, l'ordre universitaire est particulièrement jaloux de ses prérogatives. Il ne faut donc pas s'étonner que la résistance à la reconnaissance des acquis y soit encore plus forte qu'ailleurs et cela, en dépit du fait que les règlements pédagogiques de la plupart des établissements universitaires contiennent des dispositions qui ouvrent la porte à la reconnaissance des acquis. Notons que l'AGEEFEP a aussi obtenu que le principe du droit à l'évaluation des acquis soit inscrit dans la Charte des droits des étudiants de l'Université de Montréal.

Pour revenir à la résistance, l'AGEEFEP en a fait directement l'expérience, car il lui a fallu de longs mois pour vaincre le scepticisme des autorités facultaires et les persuader de la pertinence de s'intéresser à cette question. S'il en a été ainsi dans une faculté vouée précisément à l'éducation permanente, on peut deviner l'ampleur des réticences dans les secteurs plus traditionnels de l'université.

L'expérience-pilote de la FEP comportait les modalités suivantes :

1. L'expérience a été menée dans les programmes de Publicité et de Gériologie, soit seulement deux certificats parmi la trentaine qu'offre la FEP.

2. Pour le temps du projet pilote, soit de l'été 1995 au 31 mai 1997, un candidat-e à la reconnaissance des acquis pouvait obtenir un maximum de six crédits dans un programme de certificat et de neuf crédits dans un baccalauréat. Les cours au choix étaient exclus, et seuls pouvaient faire l'objet d'une demande les cours organisés et gérés par la FEP portant sur des habiletés techniques ou des savoirs de nature instrumentale.

3. Les étudiant-e-s qui faisaient une demande devaient obligatoirement être inscrits dans le programme et faire la preuve d'une solide expérience dans le champ disciplinaire des cours concernés.

4. Toutes les demandes devaient être soumises au vice-doyen aux études, responsable de l'application de la politique, et comprendre les pièces suivantes : le nom du cours visé par la demande, la description des apprentissages réalisés par l'expérience et leur correspondance avec le cours concerné, des lettres d'employeurs attestant l'expérience de la personne, un curriculum vitæ et tout document pertinent.

5. S'il estimait la demande recevable, le vice-doyen la transmettait au responsable du programme pour évaluation. Ce dernier sollicitait alors un ou des spécialistes de la discipline touchée pour évaluer le dossier. Cette étape était décisive : dans l'hypothèse d'une réponse positive, le candidat-e devait alors se soumettre à une évaluation qui pouvait prendre plusieurs formes : examen, travail, stage d'observation ou tout autre moyen jugé pertinent. En vue de l'évaluation finale, l'étudiant-e avait en main le plan de cours et une liste des ouvrages pertinents; il disposait d'environ quatre semaines pour se préparer.

«En cas de réussite, la note est portée au bulletin de l'étudiant; en cas d'échec, aucune mention n'est portée au bulletin de l'étudiant et celui-ci doit s'inscrire ultérieurement au cours et subir les évaluations prévues au plan de cours», précisait la politique.

Un étudiant-e qui avait franchi tout le processus jugeait-il avoir été victime d'une évaluation injuste? Il pouvait recourir aux articles 7.7 et 7.8 du règlement pédagogique, qui portent respectivement sur la vérification matérielle et la révision de l'évaluation. Dans les deux cas, le recours devait s'exercer dans les 15 jours suivant la décision. La politique n'était cependant pas assujettie à l'article 7.9 sur la révision exceptionnelle de l'évaluation.

Au départ, les membres du comité ont convenu qu'un certain nombre de contraintes se posaient :

1. Éviter de mettre en danger la crédibilité des programmes de la FEP en accordant des crédits «à rabais». Au sein même de l'AGEEFEP, les étudiants ont toujours insisté sur cette préoccupation. Les gens sont bien au fait des préjugés récurrents dont souffrent les programmes de certificat et ils souhaitent donc éviter toute mesure qui contribuerait à accentuer ce phénomène.

2. Circonscrire l'expérience à deux programmes de façon à ce que la Faculté ne soit pas submergée par un trop grand nombre de demandes. La préoccupation était sans doute légitime, mais les événements ont démontré que les restrictions ont été si nombreuses que la Faculté a reçu un nombre très restreint de demandes en deux ans. Par ailleurs, était-il nécessaire de limiter l'expérience aux cours organisés et gérés par la FEP qui portent sur des habiletés techniques ou des savoirs de nature instrumentale? Nous ne le croyons pas, car toute la littérature sur la reconnaissance des acquis ne fait nulle mention de restrictions quant à un certain type ni même à un certain nombre de cours.

3. Choisir une méthode qui évite d'entraîner les étudiants dans un cul-de-sac. À la suite de son congrès de 1989, qui avait pour thème «Expérience de vie, reconnaissance des acquis», l'AGEEFEP avait principalement en tête un système fondé sur le portfolio ou portefeuille de compétences, où l'étudiant-e fait le bilan complet de ses apprentissages personnels et professionnels. Il s'agit cependant d'un long cheminement qui peut facilement requérir 150 heures de travail et qui ne conviendrait pas à tous les adultes. Après s'être informé de l'expérience menée à l'Université de Moncton, le Comité ad hoc a plutôt choisi de vérifier les connaissances d'un candidat à la reconnaissance des acquis à l'aide d'un examen, d'un travail ou d'un stage d'observation. Puisqu'il y a évaluation, cette façon de faire offre l'avantage que le bulletin de l'étudiant porte une note, et non la seule mention «équivalence», ce qui peut éviter des difficultés supplémentaires à se faire reconnaître des cours dans d'autres universités ou facultés, un domaine où règne une bonne part d'arbitraire. Cela étant dit, la question du portfolio n'est pas évacuée à jamais. Le Comité reconnaît volontiers la valeur autoformatrice de cet exercice, dont l'intérêt va au-delà de la stricte reconnaissance de cours, et il n'est pas impossible qu'éventuellement on offre également cette voie aux gens intéressés.

4. S'assurer de modalités de financement adéquates, étant entendu que l'État, contrairement au collégial, ne fournit aucune aide financière aux universités pour pratiquer la reconnaissance des acquis. Ainsi, pour le temps de l'expérience-pilote, le candidat-e à la reconnaissance des acquis devait payer une somme de 75 \$ pour présenter une demande; la moitié de cette somme lui était retournée en cas de refus de la Faculté. De plus, si l'étudiant-e subissait l'évaluation avec succès, il était inscrit rétroactivement au cours, dont il devait cependant acquitter les droits de scolarité.

L'AGEEFEP est consciente du fait que la marge de manœuvre financière de la FEP est réduite. S'il peut être souhaitable, notamment pour s'assurer du sérieux

de la demande, qu'un étudiant acquitte une certaine somme pour faire évaluer son dossier, l'imposition des droits de scolarité contrevient à l'un des principes fondamentaux de la reconnaissance des acquis : ni l'étudiant-e ni l'État ne devraient être obligés de payer pour des connaissances déjà acquises. La formule de financement de la reconnaissance des acquis appliquée au collégial pourrait par ailleurs être mise à profit à l'université. On sait qu'un cégep qui reconnaît un cours obtient du ministère de l'Éducation 30 % de la subvention qui lui serait accordée si l'étudiant était inscrit au cours.

5. Reconnaître les acquis cours par cours. En raison du principe de la liberté académique dont jouissent les universités — un principe auquel l'AGEEFEP souscrit —, cette façon de procéder semble inévitable. Les cours sont en effet créés, révisés et mis à jour par des professeurs qui ont l'entière liberté de leur conception et de l'évaluation des étudiants. Nous ne voyons pas de façon réaliste d'échapper à cette contrainte.

L'expérience-pilote ayant été un échec pour ainsi dire total, toute nouvelle politique de la FEP en reconnaissance des acquis expérientiels devra ratisser beaucoup plus large pour obtenir des résultats concrets. À notre sens, elle devrait couvrir tous les programmes d'études et tous les cours. De même, elle devrait comporter une exonération des droits de scolarité des cours qui font l'objet d'une reconnaissance; si ce n'est pas le cas, la motivation des étudiant-e-s à réclamer une reconnaissance d'acquis est très limitée. Si des frais sont imposés, ce ne devrait être que pour l'évaluation des dossiers.

Parce qu'elle permet de donner une note, ce qui évite bien des problèmes dans les cas de changement de programme, de faculté ou d'université, la méthode de l'examen, du travail ou du stage d'observation nous semble par ailleurs incontournable. Cela dit, une politique complète de reconnaissance des acquis devrait aussi permettre aux personnes qui le souhaitent de réaliser leur portfolio ou portefeuille de compétences, un exercice dont les andragogues reconnaissent la valeur autoformatrice.

Par ailleurs, nous avons vu précédemment que la version préliminaire du projet de politique de la formation continue soumise à la ministre de l'Éducation contient des dispositions qui mèneraient en quelques années à la création d'un système national de reconnaissance des acquis, car tous les établissements d'enseignement, incluant les universités, devraient se doter d'une politique à cet effet. Il va de soi qu'une telle mesure nous faciliterait grandement les choses. L'incertitude sur le sort que la ministre réservera à politique en général et à la reconnaissance des acquis en particulier nous dicte cependant de ne pas faire preuve d'un optimisme délirant.

Même dans l'éventualité où le ministère de l'Éducation mettrait le couvercle sur la marmite, l'AGEEFEP a mis trop de temps et d'énergie dans le dossier depuis plusieurs années pour accepter que la reconnaissance des acquis sombre dans

l'oubli. Il existe d'ailleurs une autre porte où nous pourrions nous engouffrer : le centre de services de la formation continue dont nous espérons toujours la création dans le cadre d'une réforme des Services aux étudiants. La reconnaissance des acquis constituerait certainement l'un des principaux services que pourrait donner ce nouvel organisme. À ce stade-ci, nous ne voyons guère d'autres solutions, car il nous semble illusoire d'espérer que la FEP finance elle-même un service de reconnaissance des acquis à même son propre budget. C'est donc de ce côté que porteront nos efforts au cours du prochain mandat de deux ans.

## **Proposition**

Considérant que l'AGEEFEP s'intéresse depuis plusieurs années à la reconnaissance des acquis expérientiels, au point d'en avoir fait le thème de son congrès de 1991;

considérant que la reconnaissance des acquis expérientiels constitue une pièce maîtresse dans tout régime intégré d'éducation des adultes, d'éducation permanente et de formation continue;

considérant que le projet d'une Politique nationale de la formation continue soumis à la ministre de l'Éducation en juillet 1997 reconnaît l'importance de cette question et préconise l'obligation pour chaque établissement d'enseignement de se doter d'une politique en la matière, ce qui mènerait à terme à la création d'un système national de reconnaissance des acquis;

considérant que le projet-pilote mené pendant deux ans à la Faculté de l'éducation permanente s'est soldé par un échec, vraisemblablement en raison du trop grand nombre de restrictions qu'il comportait et des frais élevés exigés de ceux et celles qui auraient pu réclamer une reconnaissance d'acquis;

considérant que, en sus du système d'examens, de travaux et de stages menant à la reconnaissance d'acquis, la démarche du portfolio ou portefeuille de compétences peut constituer une voie intéressante pour de nombreux étudiant-e-s.

**Il est proposé que l'AGEEFEP, parallèlement aux efforts du monde de l'éducation des adultes pour inciter le ministère de l'Éducation à adopter une Politique nationale de la formation continue comportant des dispositions sur la reconnaissance des acquis, incite la Faculté de l'éducation permanente à se doter d'une Politique de reconnaissance des acquis expérientiels selon les modalités suivantes :**

- a) La politique ne comportera aucune restriction quant au type de cours ou de programme pouvant faire l'objet d'une demande, et un étudiant-e pourra se faire reconnaître jusqu'à la moitié des cours d'un programme de certificat, tel que l'autorise le Règlement pédagogique de la FEP.
- b) Des frais d'évaluation du dossier pourront être exigés d'un candidat-e à la reconnaissance des acquis, mais l'étudiant-e sera exonéré des droits de scolarité des cours qui lui seront reconnus.
- c) Parce que cette méthode comporte une note, la politique privilégiera la vérification des acquis par examens, travaux ou stages, mais elle offrira aussi aux étudiant-e-s la possibilité de réaliser leur portfolio ou portefeuille de compétences.
- d) Dans l'éventualité de la création d'un Centre de services de la formation continue, sa priorité sera la reconnaissance des acquis expérientiels.

## L'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s

Au regard de l'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s, le congrès biennal de 1995 a adopté les quatre résolutions suivantes :

1. Que l'AGEEFEP insiste auprès de la CREPUQ pour qu'elle rende publique l'étude en cours sur l'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s dans les universités québécoises, et que cette étude serve de base à une révision en profondeur de la politique d'évaluation à la Faculté de l'éducation permanente par un comité tripartite regroupant la FEP, l'AGEEFEP et le Syndicat des chargé-e-s de cours (SCCCUM).
2. Que l'AGEEFEP, étant entendu que l'évaluation vise fondamentalement à améliorer la qualité des cours, privilégie l'évaluation dite « formative », ce qui suppose une politique de formation pédagogique pour les chargé-e-s de cours qui affichent des lacunes à ce point de vue.
3. Que la Faculté de l'éducation permanente améliore la description des cours contenue dans l'annuaire et qu'elle mette à la disposition des étudiant-e-s les syllabus de cours.
4. Que l'AGEEFEP entreprenne une campagne d'information auprès de ses membres pour les inciter à recourir plus systématiquement au Service des plaintes et de l'information lorsqu'ils sont insatisfaits d'un aspect ou l'autre des cours auxquels ils sont inscrits.

Dans le cours des nombreux événements qui ont marqué les États généraux et la crise universitaire, ce dossier est resté à l'arrière plan de l'action de l'Association et il n'a donc guère évolué. Cela dit, il demeure pertinent, car les motifs d'insatisfaction des étudiant-e-s de la FEP qui avaient amené le congrès à se saisir de l'affaire existent toujours. Ces motifs sont essentiellement de deux ordres :

— Un doute largement répandu quant aux conséquences réelles d'une évaluation négative d'un cours ou d'un enseignant-e.

— La redondance de la matière enseignée dans les cours d'un même programme.

Si le principe de la pertinence, voire de la légitimité, de l'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s par les étudiant-e-s fait largement consensus, la méthode d'évaluation, elle, est beaucoup plus complexe. À ce sujet, le document soumis au congrès de 1995 s'inspirait largement des travaux de Mme Huguette Bernard, une professeure de l'U. de M. considérée comme la meilleure spécialiste québécoise en la matière, et plus particulièrement des constatations suivantes :

— Il faut distinguer l'évaluation des enseignements de l'évaluation des enseignants. Si cette dernière est relativement répandue dans le monde, il n'en

va pas de même de l'évaluation des enseignements, qui serait unique au Québec. Le problème tient ici au fait que l'enseignement et l'enseignant sont évalués dans un même questionnaire, ce qui ne permet pas de distinguer clairement les deux volets.

— Il y a également lieu de distinguer l'évaluation «formative», qui vise à améliorer la qualité des cours, de l'évaluation «sommative», qui est davantage administrative et est utilisée par l'établissement aux fins de promotion d'un professeur ou de non-renouvellement d'un contrat de chargé de cours. L'évaluation formative, beaucoup plus récente que l'évaluation sommative, suppose une bonne dose de collaboration entre les enseignants, l'administration et les étudiants.

— Qu'il s'agisse du 1<sup>er</sup> cycle ou des études supérieures — il faudrait peut-être ajouter l'éducation permanente —, un établissement utilise des outils d'évaluation identiques même si la nature des activités éducatives est fort différente.

— L'outil d'évaluation quasi unique, c'est le questionnaire «rempli volontairement et anonymement» par les étudiantes et les étudiants; il est très varié selon les établissements et au sein d'une même université. Selon M<sup>me</sup> Bernard, ces questionnaires sont généralement improvisés et non validés. La compilation des données et leur interprétation seraient également erratiques. Elle évoque aussi la possibilité qu'un certain nombre d'enseignants, pour éviter une mauvaise évaluation, aient tendance à donner à leurs étudiants de plus hautes notes qu'ils n'en méritent en réalité.

— Selon le cas, l'évaluation est publique ou à utilisation restreinte. Cette question est délicate au Québec, où la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* interdit en principe la divulgation de l'évaluation lorsqu'elle porte le nom du professeur. La divulgation ne peut en conséquence se faire qu'avec le consentement de la personne en cause.

Ce dernier aspect est particulièrement important, car, dans le passé, la tentation a toujours été forte dans le monde étudiant de réclamer la divulgation publique de l'évaluation, une pratique largement répandue dans les universités anglophones, où la culture est marquée par une faible syndicalisation du personnel enseignant. Ce n'est pas le cas dans le monde universitaire francophone et, compte tenu de la Loi ainsi que de la réticence syndicale à une mesure qui s'apparente à un tribunal populaire, cette voie ne nous semble pas prometteuse. De plus, la connotation vindicative de la divulgation publique de l'évaluation, du moins chez les francophones, nous semble incompatible avec la collaboration étudiants-enseignants-administrateurs que requiert un système d'évaluation efficace.

Cela dit, d'autres éléments d'information pertinents se sont ajoutés depuis le dernier congrès. Ainsi, tel que le lui avait demandé la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), M<sup>me</sup> Bernard a effectivement réalisé un bilan des pratiques d'évaluation et de valorisation de l'enseignement dans les universités québécoises. La nécessité d'accentuer la préoccupation pour la qualité de l'enseignement au 1<sup>er</sup> cycle universitaire constitue également un leitmotiv depuis le tout début des États généraux sur l'éducation.

Pour revenir au rapport de M<sup>me</sup> Bernard à la CREPUQ, notons qu'elle y reprend les éléments énumérés précédemment en insistant particulièrement sur la nécessité d'utiliser des questionnaires d'évaluation validés. Elle observe également que les étudiant-e-s évaluent positivement au moins 80 % des cours donnés à l'université et que, dans 10 % des cours où l'on décèle des problèmes, des correctifs sont apportés rapidement. Reste donc une tranche de 10 % qui pose plus de difficultés, surtout lorsque l'enseignant-e est réticent à reconnaître le problème. Elle n'indique cependant pas quelles mesures il y a lieu de prendre dans de tels cas.

M<sup>me</sup> Bernard estime par ailleurs que la principale lacune des systèmes d'évaluation réside dans la faiblesse de l'analyse des questionnaires et des commentaires des étudiant-e-s ainsi que dans l'insuffisance de la rétroaction auprès des enseignant-e-s. Si elle est d'accord pour que la partie statistique de l'évaluation ainsi que son analyse soient inscrites dans le dossier de l'enseignant-e, elle s'objecte à ce que ce dernier inclue les commentaires des étudiant-e-s qui comportent, à son avis, une trop grande part de subjectivité.

Autre aspect intéressant : le rapport de M<sup>me</sup> Bernard déplore que le questionnaire rempli par les étudiant-e-s constitue pour ainsi dire la seule source d'information sur la qualité de l'enseignement et des enseignant-e-s. À son avis, il y aurait intérêt, surtout pour évaluer la qualité des programmes, à utiliser plus systématiquement l'expertise des pairs. Plus globalement, M<sup>me</sup> Bernard considère qu'une politique sur l'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s doit s'inscrire dans une stratégie plus générale de valorisation de l'enseignement comportant notamment des mesures de perfectionnement pédagogique et des prix d'excellence en enseignement.

Dans les autres éléments nouveaux, on doit aussi noter la campagne que mène à ce sujet la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), qui n'en est pas à ses premières armes en la matière. Au milieu des années quatre-vingts, la FAECUM a même mis sur pied son propre système d'évaluation, incluant un questionnaire conçu par les étudiant-e-s. L'opération a cependant fait long feu, sans doute en raison de son manque de scientificité et des dépenses importantes qu'elle entraînait.

En 1994, à la suite d'un référendum, la Fédération a relancé le dossier, mais sans guère plus de succès concret, si bien qu'au cours du trimestre d'hiver 1997,

les étudiant-e-s d'un certain nombre de départements ont tout simplement boycotté tout le processus d'évaluation en refusant de répondre au questionnaire.

Depuis, la FAECUM a convenu avec les autorités de mener un projet pilote dans trois départements. Chacun d'eux constituera un comité comprenant un nombre égal d'étudiant-e-s et de professeur-e-s, un membre de l'administration ainsi qu'un spécialiste en évaluation du service d'aide à l'enseignement. «Ce comité, lit-on dans un document de la FAECUM, aura la tâche de faire des recommandations écrites aux professeurs, sur la base de la compilation des résultats quantitatifs et qualitatifs des évaluations statutaires effectuées par les étudiants. L'analyse rédigée par le comité sera semestrielle et effective pour chaque professeur ayant enseigné un ou plusieurs cours pendant la session. Ces recommandations seront déposées au dossier du professeur et le directeur en aura une copie.»

Afin de ne pas enfreindre la partie de la Loi qui porte sur la protection des renseignements personnels, l'évaluation des dossiers s'effectuera de façon anonyme, c'est-à-dire en biffant le nom du professeur-e et le numéro du cours. C'est au directeur du département qu'il appartiendra de transmettre ultérieurement aux professeur-e-s le résultat de l'évaluation et d'en assurer le suivi.

Entre autres en raison de la réticence générale des professeur-e-s au sujet de l'évaluation, et plus particulièrement de l'inscription des résultats dans leur dossier, la mise sur pied du projet pilote a souffert de plusieurs mois de retard, mais la Fédération a toujours espoir de vaincre les résistances et de le mener à terme.

Notons aussi que la FAECUM semble très intéressée à collaborer avec l'AGEEFEP dans ce dossier.

Enfin, toujours au regard des éléments nouveaux depuis le dernier congrès, un certain nombre d'entre vous ont peut-être noté que les classes de l'U. de M. que fréquentent les étudiant-e-s de la FEP sont ornées depuis peu d'une affiche rappelant que l'Association dispose d'un Service des plaintes très efficace, dont les étudiant-e-s ont particulièrement intérêt à se servir lorsque se pose un problème qui touche l'ensemble d'un groupe. Indépendamment de toute politique sur l'évaluation, le recours à ce service demeurera toujours le meilleur moyen de s'assurer que des correctifs à une situation anormale sont apportés dans les meilleurs délais.

Notons aussi que l'AGEEFEP a convaincu le Syndicat des chargé-e-s de cours (SCCCUM) de la pertinence de créer un comité tripartite FEP-AGEEFEP-SCCCUM qui aurait pour tâche de revoir de fond en comble la politique d'évaluation dans notre faculté.

Il y a donc lieu d'actualiser notre politique et tel est l'objet de la proposition suivante.

## Proposition

Considérant que le doute est très répandu parmi les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente quant à l'utilisation réelle qui est faite de l'évaluation des enseignant-e-s et de l'enseignement à laquelle ils se prêtent chaque trimestre;

considérant que les travaux de M<sup>me</sup> Huguette Bernard, considérée comme la meilleure spécialiste en évaluation au Québec, ont démontré qu'une politique cohérente de l'évaluation doit comporter, entre autres, les éléments suivants : un questionnaire validé selon le cycle d'études et le type de cours, une approche formative plutôt que sommative, une analyse minutieuse des données qualitatives et quantitatives, une rétroaction auprès des enseignant-e-s concernés et des mesures de perfectionnement pédagogique;

considérant que la politique d'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s de la FEP n'a pas été révisée depuis plusieurs années;

considérant que la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) se préoccupe également de l'évaluation et qu'elle a fait part de son intérêt à collaborer avec l'AGEEFEP sur cette question;

**Il est proposé :**

- 1. Que l'AGEEFEP réclame la création d'un comité tripartite AGEEFEP-FEP-Syndicat des chargé-e-s de cours qui aura le mandat de revoir en profondeur la politique d'évaluation de l'enseignement et des enseignant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente, incluant le problème de la redondance des cours dans un même programme;**
- 2. Que ce comité travaille dans une perspective d'évaluation formative comportant par conséquent des mesures pour assurer le perfectionnement pédagogique des enseignant-e-s qui en ont besoin;**
- 3. Que la future politique sur l'évaluation de l'enseignement soit conçue selon les critères scientifiques les plus élevés et dans le respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels*.**
- 4. Que l'AGEEFEP explore la possibilité de collaborer dans ce dossier avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.**